ESTIMATES

National Energy Board

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/7-2000
ISBN 0-660-61390-5

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

National Energy Board | Office national de l'énergie

Performance Report

For the
Period Ending
March 31, 2000

Kenneth W. Vollman
Chairman
National Energy Board

Ralph Goodale
Minister
Natural Resources Canada

Table of Contents

List of Figures and Tables ii

Section I: Chairman's Message 1

Section II: Agency Performance 3
- A. Societal Context 3
- B. Performance Expectations 5
- C. Chart of Key Results Commitments 5
- D. Performance Accomplishments 6

Section III: Consolidated Reporting 19
- A. Quarterly Regulatory Reports 19

Section IV: Financial Performance 22
- A. Overview 22
- B. Financial Tables 22

Section V: Agency Overview 25
- A. Mandate and Mission 25
- B. Agency Organization 27

Section VI: Other Information 30
- A. Contacts for Further Information 30
- B. Legislation Administered and Associated Regulations 31
- C. Cooperation with Other Government and Regulatory Departments and Agencies 32
- D. Other Agency Reports 36

List of Figures and Tables

Section II: Agency Performance

Chart of Key Results Commitments 6
Table 1: Safety Performance of Pipelines and Facilities 9
Table 2: Annual Total Incidents and Ruptures 9
Figure 1: Environmental Management System Model 11

Section III: Consolidated Reporting

Table 1: Regulatory Report - April 1 to June 30, 1999 18
Table 2: Regulatory Report - July 1 to September 30, 1999 19
Table 3: Regulatory Report - October 1 to December 31, 1999 20
Table 4: Regulatory Report - January 1 to March 31, 2000 21

Section IV : Financial Performance

Table 1: Summary of Voted Appropriations 23
Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending .. 24
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 25
Table 4: Non-respendable Revenues 25
Table 5: Contingent Liabilities 26

Section V : Agency Overview

Figure 1: Organizational Framework 31

101-03838/

Section I: Chairman's Message

The National Energy Board's corporate purpose is to promote pipeline safety, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest while respecting individuals' rights and within the mandate set by Parliament in the regulation of pipelines, energy development and trade. In fulfilling this purpose, we aspire to be recognized as a leader in safety, environmental protection and economic efficiency.

To achieve results that make a difference to Canadians, the Board set four overriding goals:

NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe.

NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects individuals' rights.

Canadians derive the benefits of economic efficiency.

The NEB meets the evolving needs of the public to engage in NEB matters.

Federally-regulated pipelines operate safely, as demonstrated by the constantly declining number of safety incidents, and the very low number of ruptures. Public expectations for increasing safety mean that the job is never finished and the Board continues to promote safe construction, operation and abandonment of the facilities it regulates. Also, Canadians' perception of safety is not as high as the record warrants and the Board must continue to invest in communicating actual safety performance.

It is more difficult to measure environmental excellence than pipeline safety. I believe that the environmental record of the facilities we regulate is overall very good. However, the Board has yet to report on specific measures of environmental success. Having recently endorsed specific environmental performance indicators, we will report on them in our next Performance Report.

Canadian energy consumers have benefitted from economic efficiency in several ways. As a result of the Board's market-oriented decisions, the price and range of pipeline transportation services in Canada are meeting the needs of the marketplace. Several comprehensive settlements regarding pricing and services between major pipeline companies and their shippers were negotiated and received Board approval in the mid-1990s and are still in place today. Some of them have been renewed, while others are being renegotiated. Also, competition among pipelines has increased in 1999-2000 with the construction of new facilities approved by the Board.

While competition in the industry has increased, there is still market power in the hands of some companies. In these circumstances, a level playing field of information is very important to the efficient operation of the market. As an independent neutral source of energy market information, the Board in 1999-2000 has provided information and analysis to market participants through a major Supply and Demand report and an Energy Market Assessment. On the basis of these reports and our ongoing monitoring of the marketplace, we do not believe that there was abuse of market power in 1999-2000.

Another contribution to economic efficiency has been the reduction in the time taken by the Board to process non-hearing applications, and therefore the cost of regulation to pipeline companies and their shippers. It now takes less time to process an application for facilities that do not entail complex issues. Further reductions will be achieved in 2000-2001 and beyond while the Board maintains its commitment to safety and the environment. We have also shortened the time to complete Comprehensive Study Reports, an essential component of the environmental review process used when major facilities are considered by the Board.

Citizen engagement in the Board's business has continued to progress in 1999-2000. We have measured our success in this area through a number of formal and informal surveys. Canadians who use the Board's services feel they are getting adequate assistance to participate in our processes, most of which are public hearings. People who use the information that we publish on energy markets are satisfied with our services. Landowners whose land is crossed by a pipeline project are generally satisfied with the pipeline company's restoration and clean-up, and for the most part believe that the Board's processes resulted in their rights having been respected. We also recognize that we have gaps to fill as we continue to seek a more effective engagement of Canadians. For instance, we need to better connect with individual landowners, landowner groups and environmental stakeholders, through more effective publications, through informal contacts, and through more active presence at pipeline locations and at public events such as conferences and workshops. We also need to communicate more effectively in plain language so that Canadians have clear answers when issues arise on energy matters. These efforts will result in increased credibility of the Board in genuine and meaningful public engagement and improved access to useful energy information for Canadians.

I trust this Report on Performance demonstrates that in 1999-2000 the Board continued to rise to the challenges it faced in providing results to Canadians and contributed in a significant way to our nation's well being.

Kenneth W. Vollman
Chairman

Section II: Agency Performance

National Energy Board	
Planned Spending	$29,100,000
Total Authorities	$31,900,000
1999-2000 Actual	$31,500,000

A. Societal Context

Objective

To regulate, in the public interest, those areas of the oil, gas and electricity industries relating to:

i) the construction and operation of pipelines;
ii) the construction and operation of international and designated interprovincial power lines;
iii) traffic, tolls and tariffs of pipelines;
iv) exports of oil, gas and electricity and imports of gas and oil; and
v) regulatory control of oil and gas activities on frontier lands, not otherwise controlled by joint boards and to advise the Minister of Natural Resources Canada on the development and use of energy resources.

Strategic Priorities

The four goals in the Board's 1999-2000 Plans and Priorities were:

1. NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe;
2. NEB-regulated facilities are built and operated in a manner which protects the environment and respects individuals' rights;
3. Canadians derive the benefits of economic efficiency; and
4. NEB meets the evolving needs of the public to engage in NEB matters.

Key Co-delivery Partners

The Board's key strategic partners include the Canadian Environmental Assessment Agency, the Northern Pipeline Agency and the Transportation Safety Board. The Board's links with these and other departments are discussed in Section IV of this report.

Social and Economic Factors

During 1999-2000, the NEB was faced with a number of key external and internal challenges that greatly influenced its operations. These challenges include:

Construction of Pipeline Infrastructure

As a result of pipeline approvals issued in previous years, construction on several new pipelines took place in 1999-2000. Some of this construction took place in areas of Canada where citizens had no previous experience with the pipeline industry. The Maritimes and Northeast Pipeline Management Limited (M&NP) system commenced service in December 1999 to carry natural gas from offshore Nova Scotia to markets in Nova Scotia, New Brunswick and New England. The first year of construction on Alliance Pipeline Ltd. (Alliance) included over 1 000 kilometre of pipeline constructed in the three western provinces in 1999-2000. In each project, many landowners along pipeline right-of-ways were concerned about the impact the pipeline might have on their land and safety.

The Board's staff monitored the construction by inspecting for compliance with safety and environmental regulations and ensured all safety and environmental concerns were addressed by companies.

Increased Landowner Interest

Landowners continued to show a high level of interest in the Board's role in regulating pipeline activities in 1999-2000. This high level of interest is related to increased pipeline construction as well as a general increased awareness and interest in pipelines. The Board held 13 detailed route hearings in 1999-2000 as a result of concerns by landowners over pipeline routing. Another indicator of public interest is that over one-third of the approximately 400 calls for information on the Board's toll-free phone line came from landowners.

Natural Gas Transportation

Expansions of the TransCanada and Foothills pipelines in 1998 removed constraints on the ability of western producers to transport gas to eastern and export markets. In previous years, Canadian exporters had to discount their gas because of capacity constraints. The new business environment has resulted in non-renewal of some long-term transportation contracts and an increase in gas pipeline rates. Although not yet in operation, the Alliance, Vector Pipeline Limited Partnership and the BC Gas Utility Ltd.'s Southern Crossing pipelines are for the first time introducing some real competition into the gas transmission business and are creating fundamental changes in the business and regulatory environment.

These fundamental changes in the gas transportation industry have been accompanied by widely fluctuating energy prices. In early 1999, low prices resulted in reduced activity in

the exploration and production sector. These prices increased during 1999 and, in early 2000, rose to levels which have caused consumers great concern. Price volatility and changes in the business environment for natural gas require the Board to explore new and more flexible regulatory approaches while also enabling markets to reach their natural equilibrium.

Energy Markets

In 1999-2000, energy market developments featured volatile oil and natural gas prices. Concerns were raised about a number of issues, including near-term natural gas productive capacity and restructuring of the electricity industry. These developments challenged the Board to assess its monitoring needs and address stakeholder concerns through publishing objective and reliable information on energy issues.

Onshore Pipeline Regulations

In August 1999 the revised *Onshore Pipeline Regulations, 1999* came into effect. These regulations increase the emphasis on ensuring the ongoing integrity of pipelines and moving towards goal-oriented regulation, where the intent of the regulations is clearly stated and companies must demonstrate that they have addressed the issue. Extensive consultation was conducted on the new regulations and the accompanying guidance notes. As a result the Board revised its audit approach to enforcement of the regulations.

B. Performance Expectations

The four corporate goals and strategic priorities identified in the NEB's *1999-2000 Report on Plans and Priorities* provided the focus for NEB activities during this reporting period. Key accomplishments relating to the Board's four goals are detailed below.

C. Chart of Key Results Commitments

National Energy Board		
To provide Canadians with:	**To be demonstrated by:**	**Achievements reported in:**
Social and economic benefits through regulation of the Canadian energy industry (oil, gas and electricity).	i) Safety and environmental record of facilities under the Board's jurisdiction;	Section II pages 7-10
	ii) Clarity, consistency and fairness in the legal and scientific framework for environmental assessment;	Section II pages 10-12
	iii) Canadians deriving the benefits of economic efficiency through market-based solutions, efficient regulatory processes, and information available to the public and industry on energy markets; and	Section II pages 12-15
	iv) Ability of the public to engage in NEB matters and to access information.	Section II pages 15-17

D. Performance Accomplishments[1]

Goal 1: NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe

The primary responsibility for safety rests with the operators of NEB-regulated facilities. To ensure safe operation of pipelines and the protection of the environment, the Board has a comprehensive regulatory program. This program includes the development of regulations to promote safety, and monitoring safety through environmental inspections and audits to determine if the NEB's goals are being met. In the event of a pipeline failure, the Board investigates whether the operator is in compliance with the regulations, whether the regulations need to be modified and whether regulatory action is required to ensure safety.

When it established Goal 1, the NEB set a number of objectives which it hoped to meet over three years. These objectives were:

- Increased safety of pipelines and upstream operations through the development and promotion of effective safety programs for companies under federal jurisdiction.
- Increased recognition by Canadians of the Board's safety programs.
- Increased effectiveness of Canadian pipeline and upstream safety regulatory programs through the better use of information, partnerships with other regulatory agencies, government departments and industry, and increased skills of staff.

The NEB's success in achieving Goal 1 will ultimately be measured by maintaining or improving key safety indicators and public confidence indicators. Current pipeline safety levels are a result of current maintenance and interventions as well as decisions and actions taken in the past during design and construction. Effective safety programs will control and mitigate current safety issues as well as work to prevent future safety issues. The results of these safety programs will show, both now and in the future, that pipelines are safe and that the public has confidence that they are safe.

Safety Programs and Regulation

A key activity in ensuring safety and environmental protection is the creation and maintenance of regulations. The revised *Onshore Pipeline Regulations, Hydrocarbon Processing Plant Regulations, Diving Regulations* and *Canada Oil and Gas Production and Conservation Regulations*, reflect a move away from relying only on prescriptive regulations towards goal oriented regulations and increased emphasis on maintenance and risk management. The *Onshore Pipeline Regulations, 1999* were promulgated on 23 June 1999 and came into force on 1 August 1999. The NEB also issued *Guidance Notes for the*

---

1 The Board's accounting systems are currently not designed to report by Planned Results. However, work is in progress to modify these systems and all future reports will include resources allocated to each Planned Result.

Onshore Pipeline Regulations, 1999 (Guidance Notes) on 7 September 1999 and worked collaboratively with industry to ensure the Guidance Notes were well understood and practical. Other regulations have been revised and are at various stages of review by Justice Canada.

In addition to requiring new company management systems to ensure safety, the Board completed a review of its current pipeline safety monitoring and compliance practices and the Board's philosophy and approach towards its compliance and audit program. The Board approved an Environmental and Safety Compliance Policy on 10 January 2000. This policy complements an Environmental Policy developed and approved in 1999. The Board is currently reviewing enforcement tools that might be used to ensure compliance with its regulations. The result of these initiatives is a clear and consistent approach to enforcement and improved understanding of expectations.

Advances were also made in foundation work, the results of which will not be seen until these tools are implemented. Key initiatives include:

- Establish safety performance baseline data
  Status: *The NEB developed a number of Safety Performance Indicators and will use these indicators in fiscal year 2000-2001.*

- Implement risk-based inspection and audit program to focus NEB resources on key areas
  Status: *The risk-based inspection methodology was implemented. The risk-based audit program will be implemented with the Onshore Pipeline Regulations, 1999.*

- Initiate an environment and safety information management system needs assessment and design
  Status: *The environment and safety information management system needs assessment was completed in June 1999 and the first phase design was to be completed in May 2000.*

- Establish data collection systems to support risk-based inspection and audit program and safety performance data
  Status: *A risk prioritization methodology was completed in April 1999 and a preliminary risk-based listing of facilities was completed by 30 September 1999.*

- Advance the certificate condition tracking system and compliance reporting
  Status: *Regular reports to assessment and inspection officers ensured follow-up, issues management, and incorporation of field results into environmental assessments on later projects.*

- Address deficiencies identified by the Auditor General
  Status: *Several recommendations were made by the Auditor General in his November 1998 report. The NEB accepted all the recommendations and is working on their implementation.*

Safety Performance Indicators

Table 1 lists some of the safety performance indicators for pipelines and other facilities and activities under NEB jurisdiction. The Board currently regulates over 43 000 kilometres of pipelines. On many criteria, the industry performed better than the previous year even though the total length of pipeline increased by over 2 000 kilometres. The number of incidents is trending downwards despite increasing pipeline length. The increase in Assurances of Voluntary Compliance (AVC)[2] received is indicative of increased levels of construction activity from previous years.

Table 1: Safety Performance of Pipelines and Gas Plants

	1997	1998	1999
Pipeline Incidents	88	78	74
Pipeline Ruptures	2	1	1
Assurances of Voluntary Compliance (AVC) Received	147	170	225
Occupational Health and Safety (OSH) Incidents per 100 000 hrs worked on Frontier Lands	1.2	0.9	1.1

Most of the pipeline incidents reported to the NEB were minor and did not pose a hazard to the public or the environment. Of the 74 incidents reported in 1999, 15 resulted in injuries to workers undertaking maintenance and construction activities. Over two-thirds of the incidents occurred in controlled areas such as pump stations and gas plants, which do not impact landowners and the public.

2 An AVC is a written assurance from the company that it will address an issue identified during an audit or inspection

Table 2: Annual Total Incidents and Ruptures

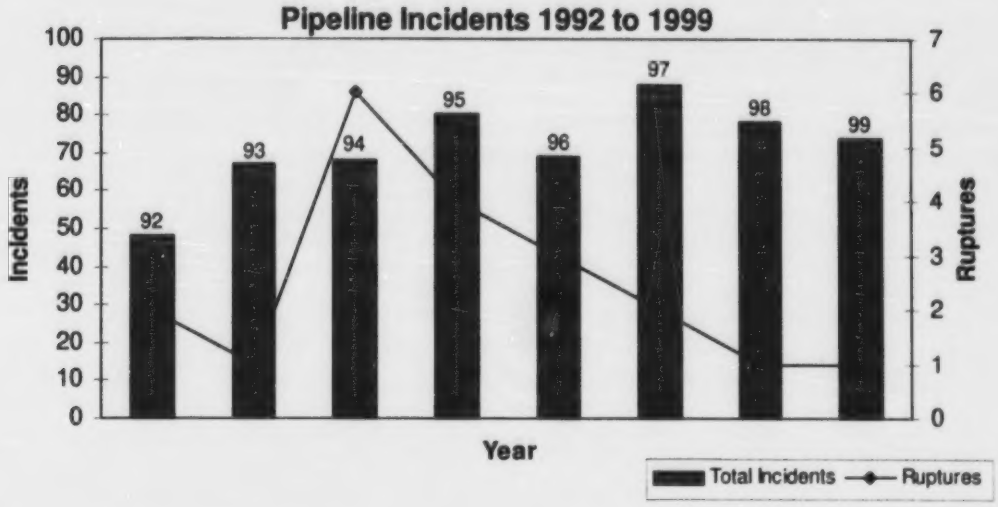

Public Confidence Indicators

The Board's goal regarding safety includes not only that the facilities are safe, but that they are perceived to be safe. Public confidence is difficult to measure quantitatively. The NEB has noted that there continues to be indications during public hearings of low public confidence in the safety of pipelines. This concern is most often raised in communities that are faced with new pipelines. Media reports in 1999 have tended to portray the NEB and pipelines in a positive light with respect to safety issues. The NEB believes that the improving safety and low number of ruptures has contributed to this outcome.

Goal 2: ***NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects individuals' rights.***

As with safety, the primary responsibility for environmental protection rests with the operators of NEB-regulated facilities. A similar comprehensive regulatory program outlined under Goal 1 is also geared toward ensuring environmental protection. In striving to achieve Goal 2, however, objectives unique to the challenges of environmental protection and individuals' rights were set out in the Board's *1999-2000 Report on Plans and Priorities*. These objectives were:

- Increased field knowledge of the effectiveness of conditions and pipeline practices in mitigating environmental effects of construction and operation of energy projects
- Clear, consistent environmental standards and practices, incorporating the cumulative knowledge of demonstrated field results
- Consistently high respect for landowners' rights and interests in the development of energy projects within NEB jurisdiction

- Pipeline companies take responsibility for self-managing environmental protection programs and landowner consultations

Over the three years set out in the Board's *1999-2000 Report on Plans and Priorities*, the NEB's success in achieving Goal 2 through meeting these objectives will be measured by maintaining or improving key indicators. A fundamental starting point was to establish a more systematic approach to managing and measuring the NEB's regulatory program as it relates to environmental protection. Results of that foundation work are outlined below in discussion of the Environmental Management Program.

The EMP will rely on the same information management system outlined under Goal 1 and lead to results in the first two objectives. Results achieved in advancing pipeline company responsibilities and associated company management programs are also outlined under Goal 1, specifically with regard to the promulgation and implementation of new goal-oriented regulations. Similarly, the Board's improved condition tracking system highlighted opportunities for improvement resulting in tighter more specific conditions on new projects. Results unique to Goal 2 in 1999-2000 are captured in the following three initiatives.

Environmental Management Program

The Board is in the process of applying an environmental management system approach to current regulatory responsibilities. The management system, called the Environmental Management Program (EMP), is based on the principles of ISO 14000, an international standard for management systems, as illustrated in Figure 1. The results of implementing the EMP will be to consolidate, integrate, and prioritize the Board's environmental efforts as well as to clarify its role, expectations, and responsibilities regarding environmental protection for all interested parties.

The first step of the EMP was to establish a Board-approved and supported environmental policy. The policy is a guidance document that describes the Board's values, its environmental aspirations and principles. It sets the overall direction and aligns the Board's management and staff with common principles of operation. The NEB Environmental Policy has been approved and will be released to the public during September 2000. The second step of the EMP, the planning phase, is nearing completion while the implementation phase has just begun.

Figure 1: Environmental Management System Model

In planning this systematic management approach, during 1999-2000 all aspects of NEB work related to the environment were itemized and prioritized based on impact. Six key environmental objectives including, targets and performance indicators, were developed and will guide environmental work during the coming fiscal year. Positive results to date include improved clarity of expectations for non-hearing applications, reduced non-hearing cycle times and improved tracking and use of conditions.

Comprehensive Study Reports

Clarity and consistency of environmental assessment processes continues to be a focal point for the NEB. During 1999-2000, two hearings were held that included Comprehensive Study Reports (CSR) that had been drafted or completed by the proponent in advance of the hearing. Previously, CSRs had been prepared by the NEB following gathering and evaluating evidence through the hearing process. This new approach resulted in shorter hearing times and faster post-hearing decision releases. In comparison to a recent hearing that did not use this process, the Saint John Lateral hearing took three days as opposed to 19 and the decision was released in one-third of the time. As a result of this new approach, process cycle times in advance of the hearing were longer than comparable proceedings in the past. Continued efforts to improve overall results include enhanced clarity of expectations by responsible authorities and CSR management by the proponent in conjunction with routine project management.

Landowners' rights

The NEB's desire to ensure the protection of individuals' rights on an ongoing basis was expressed as one of the objectives in the Board's 1999-2000 Strategic Plan. The objectives set out by the project were to ensure the maintenance or enhancement of high

respect for landowners' rights, to facilitate participation in Board processes, and to ensure that pipeline companies take increasing responsibility for landowner consultation.

In meeting these objectives, gaining clarity and a shared understanding of what landowners' rights mean to the NEB and defines expected outcomes for the future were recognized as being important preliminary steps. A critical review of existing processes, including a comparison with similar processes in other jurisdictions, was also identified as a necessary step. During 1999-2000, approximately 75 percent of NEB processes were reviewed and options for improvements were developed. Completion of the review, prioritization of issues, and renewal of processes are planned for the coming fiscal year.

An outline of key principles led to a separation between factors of a technical nature (e.g. actual results in the field such as success of reclamation of land) and those pertaining to engagement (e.g. provision of clear and timely information and fair processes to involve landowners in decisions that affect them). Three landowner surveys were conducted in 1999-2000. Standardized surveys in coming years will enhance reporting against benchmarks.

The survey results showed that landowners were generally satisfied with the assistance they received to participate in the Board's processes and with the restoration and clean-up of their property after construction. The NEB lacks credibility with landowners that affected the survey results. Two primary areas for improvement in landowner engagement were identified through the surveys. First, many landowners did not understand the material sent out by the Board and found it confusing. Second, landowners felt that Board staff should be more involved and accessible, especially early in a project's planning phase.

In response to the survey results, a project was initiated to review the Board's landowner-focused information publications to address the first concern. The development in the coming fiscal year of a Public Engagement Policy will include principles for landowner engagement that will further respond to these issues. In the meantime, enhanced services such as easier access to legal counsel and pre-hearing information sessions have improved engagement.

Goal 3: ***Canadians derive the benefits of economic efficiency.***

In the context of the NEB's operations, economic efficiency means reaping the benefits of competitive market solutions. Market solutions are preferable to regulatory solutions, if they provide low cost and broad consumer choice, which are competitive market outcomes. Where market solutions are not possible, regulatory solutions should strive to provide the same competitive market outcomes to stakeholders. Economic efficiency embodies regulatory efficiency (e.g. eliminating regulatory barriers and striving to minimize costs incurred by parties). Finally, competitive market solutions require that information be readily available to help market participants make business decisions and be informed about energy market developments.

To achieve its third goal - Canadians derive the benefits of economic efficiency - the Board set three objectives, which were:

- The NEB does not intervene in the marketplace unless essential due to legislative requirements or market failure.
- Where regulation is essential, NEB regulatory solutions emulate competitive market solutions to the greatest extent possible.
- Information is readily available to meet the NEB's own regulatory needs, to meet the needs of regulated market participants and to contribute to market-like regulatory outcomes.

Canadian Energy Supply and Demand to 2025

As part of its role to ensure that relevant information is available to market participants, the NEB published *Canadian Energy Supply and Demand to 2025* in June 1999. This report is a major review of energy in Canada. An important feature of the project was the broad consultation held with over 100 parties across the country. Energy producers (including electric utilities), transporters and distributors, consumers, provincial governments, and public interest groups all provided input to the report. Over 3 000 copies of the *Canadian Energy Supply and Demand to 2025* report were distributed across Canada and it is widely quoted in the media.

The desired results were:

- To provide a comprehensive energy market analysis and outlook to serve as a standard reference for all those interested in Canadian energy issues and trends
- To provide a framework for public discussion on emerging issues of national importance
- To monitor the long-term prospects for the supply, demand and price of natural gas in Canada pursuant to the Market-Based Procedure for natural gas exports

An informal survey conducted after publication suggested there was a high degree of satisfaction with this report.

Review of Incentive Regulation

This project reviewed the success of incentive settlements between pipelines and shippers and where necessary revised methodologies to ensure the success of the Board's approach to discharging its Part IV requirements. The objectives were:

- To develop a shared understanding of the Board's Part IV goals, priorities and methods for achieving the goals

- To clearly understand the environment within which toll negotiations take place and the Board's role in shaping that environment

- To prepare the NEB staff and Board Members for any toll and tariff matters that may come to the Board for arbitration

The NEB undertook a comprehensive assessment of the success of incentive settlements. The conclusion was that the settlements have largely met their objectives and have been an improvement over cost-of-service regulation. Board staff presented the results of the findings in public speeches in Calgary and Toronto. Given the results indicating success of the current incentive regulation framework, no immediate revision to methodologies was initiated. The Board did increase its understanding of the toll negotiating environment and has enhanced its ability to deal with any toll regulation matters that come before it.

Review the NEB's Approaches to Discharging its Major Regulatory Responsibilities

A third party program evaluation was conducted to assess the effectiveness of the NEB's program delivery. The program evaluation made a number of recommendations about how the NEB might measure and improve its performance. The evaluation stated the Board has been effective in delivering sound and generally accepted economic regulation. However, the report suggested that the Board should strengthen its regulatory and analytical capabilities to understand the implications of its decisions in an increasingly complex market place. The evaluation also made recommendations with respect to performance indicators.

The Board found that many of the recommendations were being addressed through the choice of strategic direction set out in its *1999-2000 Report on Plans and Priorities* and projects which were underway. Other recommendations fell outside the Board's mandate, being within the purview of the policy arm of government.

Regulatory Efficiency

During the year, the Board made progress in increasing regulatory efficiency in processing Section 58 applications and export approvals. Section 58 applications are made for smaller pipeline projects dealt with through non-hearing processes but accounting for significant NEB resources. Export approvals are also often handled through non-hearing processes.

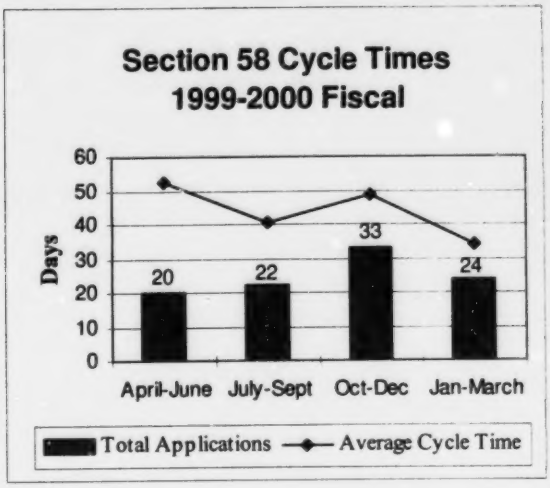

Internal process reviews, for both Section 58 applications and export approvals, identified areas where changes would result in streamlined processes. In both processes a significant decrease in the average processing time has been achieved.

Through the reviews, other concepts for process simplification were identified and will be developed in the coming fiscal year. These concepts include the development of guidelines for staff and client companies, and the issuance of broader multi-year or multi-project orders.

Cycle Times for Processing Electricity Applications

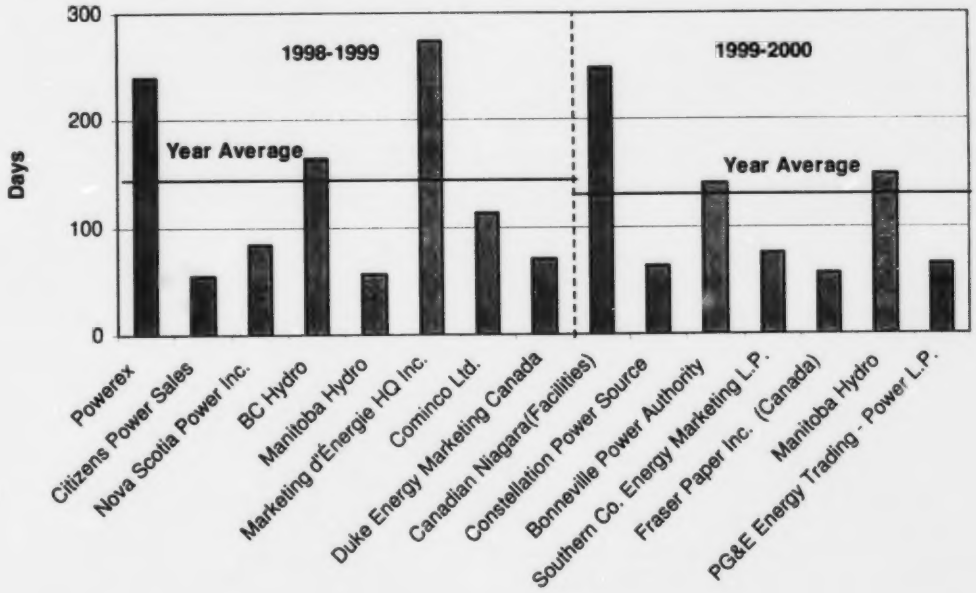

Assess Information and Monitoring Needs

In line with furthering the provision of information and monitoring of energy the Board planned and initiated work on a number of Energy Market Assessments (EMAs) that will be released in 2000-2001. The Board published a near-term outlook and assessment entitled *Short-Term Natural Gas Deliverability in the Western Canada Sedimentary Basin, 1998-2001*, which addressed near-term natural gas productive capacity. A report was also produced on the natural gas resources of northeastern British Columbia.

A project was initiated to assess internal and external information and monitoring needs. A number of initiatives were identified, including standardization of statutorily-required monitoring reports and methods for surveying stakeholders as to their needs and availability of information. This project is being pursued during the next fiscal year.

Early in the year, external soundings indicated parties were satisfied with Board-produced information on natural gas and oil but dissatisfied with information on electricity. The Board increased its efforts to liaise with the electric power industry. This interaction resulted in a better understanding by the Board of the business and regulatory implications of electricity restructuring, and a better appreciation by the electricity industry of the Board's role in authorizing exports and international power lines. Later in the year, the Board received indications that satisfaction was growing with the electricity information it produces.

Goal 4: ***The NEB meets the evolving needs of the public to engage in NEB matters***

An important aspect of the Board's operating context is the increased accountability that Canadians expect from all government institutions. Citizens expect the Board's processes to be easily understandable and accessible. They expect their participation in Board proceedings to make a difference in the outcomes. The Board has a number of initiatives addressing the various processes and regulations within its mandate to streamline or simplify these processes to allow for better citizen engagement. In addition, much work was undertaken last year to enhance the speed of information services.

Three objectives were set out in the Board's *1999-2000 Report on Plans and Priorities* to achieve this goal:

- Increase public access and use of the Board's decisions, public records and information.

- Progress towards improving electronic document production and dissemination in an efficient and effective manner.

- Increased public understanding of, and confidence in, the Board's processes.

The activities listed below were the first steps in a three-year plan to maintain or improve the level of public awareness of, and satisfaction with, the Board's information services and the assistance available for participants in the Board's regulatory proceedings.

Electronic Regulatory Filing (ERF)

The NEB is continuing development of full ERF capabilities in concert with the Ontario Energy Board (OEB) and the regulated energy industry. The ERF initiative will develop a system to create, exchange, use and re-use regulatory information in electronic form. This will reduce costs, increase regulatory efficiency and increase access to regulatory

information. It will also greatly enable the public to participate in regulatory proceedings regardless of their location.

As part of the ERF initiative, the NEB has successfully introduced a temporary repository that allows Web site access to Reasons for Decision from 1985 onwards and hearing transcripts from 1991 onwards. This is a significant advancement in providing both industry and the general public with greater access to a large number of important regulatory documents.

Several companies participated in filing electronic versions of documents with the Board. These filings constituted our first stage in pilot learning.

Changes to the NEB Rules of Practice and Procedure that will support a move to electronic filing and processing applications electronically have been approved by the Board and are being forwarded to Justice Canada.

Alternative Dispute Resolution (ADR)

Following the Trans Québec and Maritimes Pipeline Inc. (TQM) and M&NP detailed route hearings in the summer of 1998, the Board considered the use of alternative dispute resolution for landowner objections pursuant to section 34 of the *National Energy Board Act*. The desired results in using alternative dispute resolution include enhanced dialogue, reduced confrontation, and improved and more timely outcomes. In order to test to viability of ADR within the NEB context, a pilot project was attempted in 1999-2000. The Board entered into a contract with a consultant for the development of a documented dispute resolution program, an evaluation plan and training for Board staff. A five-day training session was held with 20 Board staff participating from various teams.

Board mediation services were subsequently offered to three landowners who objected to portions of the route of M&NP Halifax and Saint John lateral pipelines. Each case had unique circumstances and Board involvement in mediation was ultimately not used. In addition, although not strictly within the terms of the pilot project, a multi-party mediation was conducted by Board staff within the Millennium pipeline project proceeding to establish a hearing date and a schedule for consideration of the various issues before the Board. Access to mediation offers a landowner an additional avenue to resolution of disputes with the pipeline company.

The pilot project was not completed because landowners reached agreements before mediation started. A number of important learning points were taken from the exercise. First, the project demonstrated that there is interest in mediation both from landowners and companies. At the intake stage, all landowners or their representatives were positive about the use of mediation. Secondly, establishing a date for mediation on its own creates an impetus for agreement. By setting down a date for mediation, the parties are given a focus point to work towards resolution. Even in the case where the objection was resolved on the day of the mediation, the presence of a Board mediator provided the parties with a fallback position if they failed to reach agreement on their own.

The pilot project has established an infrastructure and provided valuable experience upon which to base the implementation of a permanent mediation program. With this basic infrastructure in place, the experience gained and the overall success of the project, the Board will now decide on further implementation of ADR in the coming fiscal year.

Other Public Information Services

The Board surveyed internal and external audiences and evaluated their comments on what information was currently available from the Board. The survey found that in general, the NEB's information services are appreciated and highly valued, although there were opportunities for improvement. The evaluation showed that print materials in particular, needed a stronger visual identity using the NEB's logo. At the same time, some materials need to be more clearly identified by their purpose and subject.

As a result of the survey the Board is updating all its Information Bulletins to make them timely and more reader-friendly.

The Board also has changed its toll-free telephone number and is publishing the number in major-area telephone books across the country. This is especially relevant in areas where there are oil and gas pipelines.

Board safety and environment inspectors have participated in many community events such as local fairs resulting in improved two-way communication and accessibility.

The Board also sponsored a major Canada/U.S. Public Awareness conference in Niagara Falls to share public awareness best practices, thereby increasing overall public safety.

In addition, the Board has continued improving its public engagement process as opportunities have presented themselves. Community meetings were held in areas where pipeline construction projects are planned. These meetings were designed to inform the public about NEB and *Canadian Environment Assessment Act* processes and, in some cases, get input from the community involved about changes they would like to have in the whole procedure.

Since April 1999 the Board's hearing transcripts have been available on the NEB Web site for viewing, downloading and printing.

The quality of the Board's French language services is an important issue. A survey was conducted this fiscal year with generally favorable and improved results since the previous 1994 survey. The Board continues to strive to provide an equal quality of all services in both official languages. The NEB will use the results of the survey to make improvements and will continue to monitor the provision of French language services.

Section III: Consolidated Reporting

A. Quarterly Regulatory Reports

Tables 1-4 summarize quarterly NEB Public Hearings:

Table 1 : 1 April to 30 June 1999

Oral Hearings	Results	Outcomes
I. Imperial Oil Resources Ltd. and Boston Gas Company - GH-1-99	Decision issued on 23 June 1999 Hearing held in Halifax, Nova Scotia on 4-5 May 1999 (2 days).	Licence to export 1.2 million cubic metres (42.5 million cubic feet) of natural gas per day.
II. Alliance Pipeline Ltd. - Detailed Route Hearings - MH-1-99 and MH-2-99	Decisions issued dated 5, 18, 28 May 1999. Hearings held in Regina, Saskatchewan (12-15 April 1999) and Edmonton, Alberta (27-30 April 1999) (8 days).	Six oppositions to the proposed detailed route were denied.
Written Hearings	**Results**	**Outcomes**
I. Enron Capital & Trade Resources Corp. - GHW-1-99	Decision issued on 13 May 1999.	Licence to export 566 600 cubic metres (20.0 million cubic feet) of natural gas per day.

The Board completed the following applications and other matters which did not require a public hearing:

Completed Applications without Public Hearings	
Pipeline Matters	4
Frontier Matters	7
Traffic, Tolls and Tariff Matters	5
Natural Gas Matters	5
Electricity Matters	2
Oil Export Orders	3
Natural Gas Liquids (NGL) Export Orders	0
Natural Gas Export Orders	30
Other Matters	1

Table 2: 1 July to 30 September 1999

Oral Hearings	Results	Outcomes
I. Alliance Pipeline Ltd. - Detailed Route Hearings - MH-1-99 and MH-2-99	Decisions issued dated July 20 and 30, 1999. Hearing held in Grande Prairie, Alberta from 31 May to 2 June 1999 (3 days).	Five oppositions to the proposed detailed route were denied.
Written Hearings	**Results**	**Outcomes**
I. ProGas Limited - GHW-2-99	Decision issued on 19 August 1999.	Two licences to export natural gas.

The Board completed the following applications and other matters which did not require a public hearing:

Completed Applications without Public Hearings	
Pipeline Matters	7
Frontier Matters	7
Traffic, Tolls and Tariff Matters	6
Natural Gas Matters	3
Electricity Matters	3
Oil Export Orders	1
Natural Gas Liquids (NGL) Export Orders	0
Natural Gas Export Orders	23
Other Matters	1

Table 3: 1 October to 31 December 1999

Oral Hearings	Results	Outcomes
I. Maritimes and Northeast Pipeline Management Ltd. - Halifax Lateral - GH-2-99	Decision issued on 7 October 1999. Hearing held in Halifax, Nova Scotia from May 10 to 17 (6 days).	Construct 124 kilometres (77 miles) of pipeline to transport natural gas. Estimated cost: $77.8 million.
II. Maritimes and Northeast Pipeline Management Ltd. - Saint John Lateral - GH-4-99	Decisions issued on 22 November 1999. Hearing held in St.Andrews, New Brunswick from October 12 to 14 (3 days).	Construct 102 kilometres (63 miles) of pipeline to transport natural gas. Estimated cost: $92.7 million.

The Board completed the following applications and other matters which did not require public hearings:

Completed Applications without Public Hearings	
Pipeline Matters	10
Frontier Matters	13
Traffic, Tolls and Tariff Matters	11
Natural Gas Matters	2
Electricity Matters	6
Oil Export Orders	109
Natural Gas Liquids (NGL) Export Orders	116
Natural Gas Export Orders	35
Other Matters	6

Table 4: 1 January to 31 March 2000

Written Hearings	Results	Outcomes
1. Western & Pacific Pipelines Inc. on behalf of Pipestone Pipelines Ltd. - OHW-1-99	Decision issued on 10 February 2000.	To operate a 70 kilometre (43.5 mile) crude oil pipeline.

The Board completed the following applications and other matters which did not require public hearings:

Completed Applications without Public Hearings	
Pipeline Matters	6
Frontier Matters	18
Traffic, Tolls and Tariff Matters	4
Natural Gas Matters	4
Electricity Matters	4
Oil Export Orders	6
Natural Gas Liquids (NGL) Export Orders	4
Natural Gas Export Orders	16
Other Matters	7

Section IV: Financial Performance

A. Overview

The Board continually strives to improve the efficiency and effectiveness of its operations and to rationalize costs related to agency performance. The Board's operating budget is directly affected by the activity levels in the Canadian energy sector, with hearing-related activities accounting for 60 percent of the Board's operating expenses. In addition to the Board's planned expenditures of $29.1 million, the Board received supplementary funding in the amount of $2.8 million for a total of $31.9 million in appropriations.

The supplementary funding of $2.8 million was required to cover $1.5 million for additional operating resources, $0.7 million for compensation for collective bargaining, and $0.6 million to cover adjustments to the Employee Benefit Plan (EBP).

The list and Financial Tables that follow present an overview of the NEB's 1999-2000 financial performance.

Table 1: Summary of Voted Appropriations
Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4: Non-respendable Revenues
Table 5: Contingent Liabilities

B. Financial Tables

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($millions)				
		1999-2000		
Vote	National Energy Board	Planned Spending	Total Authorities	Actual
25	Operating Expenditures	25.1	27.3	26.9
(S)	Employee Benefit Plan (EBP)	4	4.6	4.6
	Total NEB	**29.1**	**31.9**[1]	**31.5**

(1) The difference between planned spending and total authorities is attributable to: $1.5 million for additional operating resources; $0.7 million for compensation for collective bargaining; and $0.6 million for EBP adjustments.

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending ($millions)	1999-2000		
National Energy Board	Planned	Total Authorities	Actual
FTEs	286.0	286.0	**286.6**
Operating	29.1	31.9	**31.5**
Capital	-	-	-
Voted Grants & Contributions	-	-	-
Total Gross Expenditures	29.1	31.9	**31.5**
Less:			
Respendable Revenues[1]	-	-	-
Total Net Expenditures	29.1	31.9	**31.5**
Other Revenues & Expenditures			
Non-respendable Revenues[2]	(27.2)	(27.2)	**(28.2)**
Cost of Services Provided by	5.2	5.2	**4.7**
Net Cost of Program	7.1	9.9	**8.0**

(1) These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".

(2) These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($millions)					
			1999-2000		
	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending	Total Authorities	Actual
National Energy Board	28.0	53.1[1]	29.1	31.9	31.5
Total	**28.0**	**53.1**	**29.1**	**31.9**	**31.5**

(1) In 1998 the NEB made payments of $22.2 million attributable to settlements with the energy industry relating to relocation costs of the NEB on the move from Ottawa to Calgary. Of the payments made, $21.7 million was for out-of-court settlements and $0.5 million was court awarded.

Table 4: Non-respendable Revenues

Non-respendable Revenues ($millions)					
			1999-2000		
	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
National Energy Board	24.8	25.8	27.2	27.2	28.2
Total Non-respendable Revenues [1]	**24.8**	**25.8**	**27.2**	**27.2**	**28.2**

(1) These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

Table 5: Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($millions)			
List of Contingent Liabilities	**Amount of Contingent Liability**		
	March 31, 1998	**March 31, 1999**	**Current as of March 31, 2000**
Claims, Pending and Threatened Litigation			
Litigations	0.1	0.1	-
Non-litigations[1]	21.7	-	-
Total	**21.8**	**0.1**	-

(1) Resulting from the 1997 Federal Court of Appeal decision, the Board in 1998-1999 reimbursed costs previously recovered from regulated companies, which related to the Board's relocation from Ottawa to Calgary in 1991. The total costs of $21.7 million includes pre-judgement and post-judgement interest.

Section V: Agency Overview

The National Energy Board came into being by proclamation of the *National Energy Board Act* (NEB Act) on November 2, 1959. The Board is designated as a department within the meaning and purpose of the *Financial Administration Act*, and reports to Parliament through the Minister of Natural Resources Canada (NRCan).

A. Mandate and Mission

The main functions of the Board are set forth in the NEB Act. The Board has all the powers vested in a superior court of record[3] with regard to attendance at hearings, the swearing in and examination of witnesses, the production and inspection of documents and the enforcement of its orders. The NEB Act provides for up to nine Board Members. Most oral hearings are conducted by three Members, who constitute a quorum of the Board, with one acting as Presiding Member. The Board's regulatory decisions and the reasons for them are issued as public documents.

The Board has regulatory powers under the NEB Act, the *Canada Oil and Gas Operations Act* (COGO Act) and certain provisions of the *Canada Petroleum Resources Act* (CPR Act) for oil and gas exploration and activities on Frontier Lands not otherwise regulated under joint federal/provincial accords. The Board's mandate includes the provision of expert technical advice to the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board, Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board, NRCan and the Department of Indian Affairs and Northern Development.

Furthermore, the Board has specific responsibilities under the *Northern Pipeline Act* (NP Act) and the *Energy Administration Act* (EA Act). In addition, Board inspectors are appointed safety inspection officers by the Minister of Human Resources Development Canada to administer Part II of the *Canada Labour Code* as it applies to facilities regulated by the Board.

The Board also has an important advisory function and may, on its own initiative, hold inquiries and conduct studies on specific energy matters as well as prepare reports for the information of Parliament, the federal government and general public. The NEB Act requires that the Board keep under review matters relating to all aspects of energy supply, production, development and trade which fall within the jurisdiction of the federal government. In addition, the Board carries out studies and reports at the request of the Minister of NRCan.

As a matter of key public interest, the Board has long been responsible for conducting environmental assessments of energy projects within its jurisdiction. Additionally, since 1995, the Board has specific responsibilities under the *Canadian Environment Assessment Act* (CEA Act). Pursuant to the NEB Act and the COGO Act, the Board's

---

3 This means, for example, that evidence before the Board is given under oath, subpoenas can be issued for the attendance of witnesses and the orders of the Board can be enforced.

environmental responsibilities span three distinct phases: evaluating potential environmental effects of proposed projects; monitoring and enforcement of terms and conditions during and after construction; and, monitoring of ongoing pipeline operations.

Purpose

We promote safety, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest while respecting individuals' rights and within the mandate set by Parliament in the regulation of pipelines, energy development and trade.

Vision

The Board's vision is to be a respected leader in safety, environmental and economic regulation.

Objectives

1. To regulate, in the public interest, those areas of the oil, gas, commodities and electricity industries relating to:

    i) the construction and operation of international and inter-provincial oil, gas and commodity pipelines;
    ii) the construction and operation of international and designated interprovincial power lines;[4]
    iii) traffic, tolls and tariffs of oil, gas and commodity pipelines;
    iv) exports of oil, gas and electricity and imports of gas and oil; and,
    v) oil and gas activities on Frontier Lands not subject to a federal provincial accord.

2. To provide advice to the Minister of Natural Resources Canada on the development and use of energy resources.

Business Line

The National Energy Board's business is the provision of energy regulation and advice. As a small agency, its corporate accountability to Parliament and central agencies is reported under the one business line which clients can readily identify and understand in terms of products and services.

---

4 *(National Energy Board Act. R.S., c.N-6,s.1. Section 58.4 and Section 58.16.)*

B. Agency Organization

Business Line Description

Energy Regulation and Advice

The companies that are regulated by the Board create wealth for Canadians through the transport of oil, natural gas and natural gas liquids, and through the export of hydrocarbons and electricity. As a regulatory agency, the Board's role is to help create a framework which allows these economic activities to occur when they are in the public interest.

Business Line and Unit Accountability

The Board is structured into five business units, reflecting the major areas of activity, namely: Applications, Commodities, Operations, Corporate Services and Information Management. These units are the equivalent of service lines in Treasury Board terminology. The roles and responsibilities of the units are described below to explain further the Board's services and accountability in achieving the objectives mentioned above. The Business Leaders of these five business units are accountable for the Business Line delivery. Three other units, Legal Services, Professional Leadership, and Regulatory Services, provide specialized services to the five business units.

Business Unit Descriptions

Applications

The Applications Business Unit is responsible for the processing and assessment of regulatory applications submitted under the NEB Act. These fall primarily under Parts III and IV of the Act corresponding to facilities, tolls and tariffs. The Applications Unit is also responsible for the financial surveillance and audits of NEB-regulated pipelines. The Business Leader of Applications is accountable for this Unit.

Commodities

The Commodities Business Unit is responsible for assisting the Board in fulfilling its mandate through energy industry and marketplace surveillance, the updating of guidelines, and regulations relating to energy exports as prescribed by Part VI of the NEB Act. In the context of evolving market conditions, it is also responsible for the disposition of applications for exports of gas, oil and NGLs, imports of natural gas and the disposition of applications concerning electricity exports and international power lines. The Business Leader of Commodities is accountable for this Unit.

Operations

The Operations Business Unit is responsible for safety and environmental matters pertaining to facilities under the NEB Act, the COGO Act, and the CPR Act. It conducts safety and environmental inspections and audits, accident investigations, monitors emergency response procedures, regulates the development of hydrocarbon resources in non-accord Frontier Lands, and develops regulations and guidelines with respect to the above. The Business Leader of Operations is accountable for this Unit.

Corporate Services

The Corporate Services Business Unit is responsible for providing those services necessary to assist the Board in its management of human, materiel, and financial resources. The Business Leader of Corporate Services is accountable for this Unit.

Information Management

The Information Management Business Unit is responsible for developing and implementing an information management strategy for the Board and for disseminating the information required by external stakeholders. The Business Leader of Information Management is accountable for this Unit.

Legal Services

The Legal Services Team provides legal advice for both regulatory and management purposes. The general Counsel is accountable for this Team.

Professional Leadership

The Professional Leadership Team has the responsibility for maintaining and enhancing technical expertise within the Board in the economic, environment, and engineering fields. Each of the three leaders is accountable for their respective professional field.

Regulatory Operations

The Regulatory Operations Team provides high-level administrative and regulatory support. The Secretary of the Board is accountable for this Team.

Organization Chart

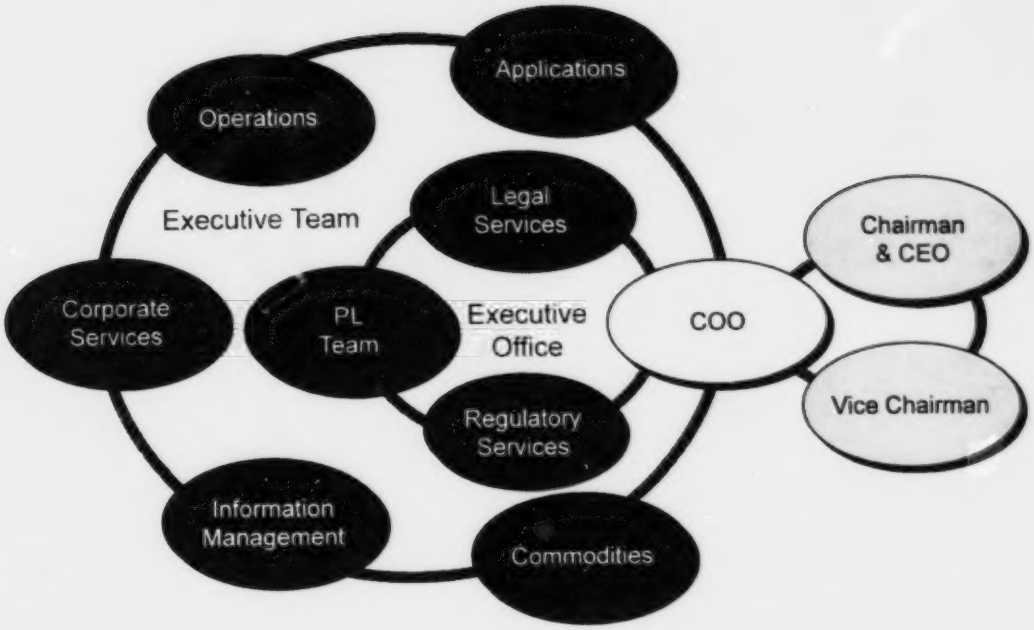

Section VI: Other Information

A. Contacts for Further Information

National Energy Board
444 - Seventh Avenue S.W.
Calgary, Alberta
T2P 0X8

Telephone: (403) 292-4800
Facsimile: (403) 292-5503
Internet: www.neb.gc.ca

Kenneth W. Vollman	Chairman
Judith Snider	Vice-Chairman
Gaétan Caron	Chief Operating Officer
Brenda Kenny	Business Leader, Applications
Terrance Rochefort	Business Leader, Commodities
John McCarthy	Business Leader, Operations
Valerie Katarey	Business Leader, Corporate Services
Byron Goodall	Business Leader, Information Management
Judith Hanebury	General Counsel
Michel Mantha	Secretary of the Board
Peter Schnell	Team Leader, Planning and Reporting

B. Legislation Administered and Associated Regulations

Below is a listing of Acts, Regulations, Rules and Guidelines under which the Board operates or has responsibilities.

Acts

National Energy Board Act	RS 1985, c. N-7
Canada Oil and Gas Operations Act	SC 1992, c. 35
Canada Petroleum Resources Act	RS 1985, c. 36 (2nd Supp.)
Canadian Environmental Assessment Act	SC 1992, c. 37
Canada Labour Code	RS 1985, c.L-2
Energy Administration Act	RS 1985, c. E-6
Mackenzie Valley Resource Management Act	SC 1998, c. 25
Northern Pipeline Act	RS 1985, c. N-26

Regulations Pursuant to the National Energy Board Act

National Energy Board Cost Recovery Regulations	SOR/91-7
National Energy Board Export and Import Reporting Regulations	SOR/95-563
Gas Pipeline Uniform Accounting Regulations	SOR/83-190
Oil Pipeline Uniform Accounting Regulations	CRC, Vol. XI, c.1058
Oil Product Designation Regulations	SOR/88-216
Onshore Pipeline Regulations, 1999	SOR/99-294
National Energy Board Part VI (Oil and Gas) Regulations	SOR/96-244
National Energy Board , Electricity Regulations	SOR/97-130
National Energy Board Pipeline Crossing Regulations, Part I	SOR/88-528
National Energy Board Pipeline Crossing Regulations, Part II	SOR/88-529
Power Line Crossing Regulations	SOR/95-500
National Energy Board Substituted Service Regulations	SOR/83-191
Toll Information Regulations	SOR/79-319
National Energy Board Order No. MO-62-69	CRC, Vol. X1, c.1055
National Energy Board Rules of Practice and Procedure, 1995	SOR/95-208
Pipeline Arbitration Committee Procedures	SOR/86-787

Regulations Pursuant to the Canada Oil and Gas Operations Act

Canada Oil and Gas Certificate of Fitness Regulations	SOR/96-114
Canada Oil and Gas Diving Regulations	SOR/88-600
Canada Oil and Gas Drilling Regulations	SOR/79-82
Canada Oil and Gas Installations Regulations	SOR/96-118
Canada Oil and Gas Geophysical Operations Regulations	SOR/96-117
Canada Oil and Gas Production and Conservation Regulations	SOR/90-791

Canada Oil and Gas Operations Regulations	SOR/83-149
Oil and Gas Spills and Debris Liability Regulations	SOR/87-331

Regulations Pursuant to the Canadian Environmental Assessment Act

Law List Regulations	SOR/94-636
Inclusion List Regulations	SOR/94-637
Comprehensive Study List Regulations	SOR/94-638
Exclusion List Regulations	SOR/94-639
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280
Regulations Respecting the Coordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491

Regulations Pursuant to the Mackenzie Valley Resource Management Act

Preliminary Screening Requirement Regulations	SOR/99-12
Exemption List Regulations	SOR/99-13
Mackenzie Valley Land Use Regulations	SOR/98-429

Regulations Pursuant to the Canada Labour Code Part II

Canada Occupational Safety and Health Regulations	SOR/86-304
Oil and Gas Occupational Safety and Health Regulations	SOR/87-612
Safety and Health Committees and Representatives Regulations	SOR/86-305

C. Cooperation with Other Government and Regulatory Departments and Agencies

The Board cooperates with other agencies, to reduce regulatory overlap and provide more efficient regulatory services. In addition, the Board provides assistance to other countries who seek to benefit from the Board's long experience and success as a leading regulatory agency.

Natural Resources Canada (NRCan)

In 1996, the Board signed a Memorandum of Understanding (MOU) with NRCan to reduce duplication and increase cooperation between the agencies. This MOU covers items such as data collection, the enhancement of energy models and special studies. The MOU was renewed in January 2000.

Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA)

The Board has been working with the CEAA over the past year to develop a new process to reduce regulatory uncertainty for projects requiring a Comprehensive Study Report. Two pilot projects were undertaken using the new process, and further public consultation is expected in the coming year.

Northern Pipeline Agency (NPA)

The Board provides technical and administrative assistance to the NPA, which, pursuant to the Northern Pipeline Act, has primary responsibility for overseeing the planning and construction of the Canadian portion of the proposed Alaska Natural Gas Transportation System by Foothills Pipe Lines Ltd. Kenneth W. Vollman, serves as Administrator and Designated Officer of the NPA.

Transportation Safety Board of Canada (TSB)

While the Board has exclusive responsibility for regulating the safety of oil and gas pipelines under federal jurisdiction, it shares the responsibility for investigating pipeline incidents with the TSB. The roles and responsibilities of each body with regard to pipeline accident investigations are outlined in a MOU between the two Boards.

Department of Indian and Northern Affairs (DIAND)

The NEB participates on a task force, coordinated through DIAND, which is working to ensure that all accountable federal departments and agencies are prepared for renewed energy development in the North.

Yukon Territory Department of Economic Development (DED)

In the fall of 1998, the Yukon Territory assumed responsibility for the development of its oil and natural gas resources. The NEB provides technical and environmental expertise in assessing applications and inspection services to the DED.

Alberta Energy and Utilities Board (AEUB)

The Board has a MOU with the AEUB on Pipeline Incident Response. The agreement provides for mutual assistance and a faster and more effective response by both boards to pipeline incidents in Alberta.

The Board and the AEUB maintained their commitment to using the common reserves database for oil and gas reserves in Alberta. Both Boards are committed to developing more efficient methods for maintaining estimates of reserves and to exploring other opportunities for cooperation.

Alberta Federal Council (AFC)

The Board continues to contribute significantly to the work of the AFC. The Board's broad national perspective makes an important contribution to the sharing of information on horizontal files among federal officials in Alberta.

Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board (C-NOPB) and Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB)

The Chairs of the NEB, the C-NOPB, and the CNSOPB together with executives from Newfoundland and Nova Scotia Departments of Energy and NRCan, form the Oil and Gas Administrators Advisory Council (OGAAC). The OGAAC membership discuss and decide on horizontal issues affecting their respective organizations to ensure harmonization and a common approach on oil and gas exploration and production issues across Canada. The NEB, C-NOPB, and CNSOPB staff also work together to review, update and amend regulations and guidelines affecting oil and gas activities on Accord Lands.

The NEB's staff also provides technical expertise to NRCan, C-NOPB, and CNSOPB on technical matters of mutual interest, such as reservoir assessment, occupational safety and health, diving, drilling and production activities. Two CNSOPB staff also served as NEB Inspection Officers during the construction of the offshore portion of the Sable Offshore Energy Project pipeline from the Thebaud platform to the Goldboro gas plant.

Human Resources Development Canada (HRDC)

The Board has a MOU with HRDC to administer the Canada Labour Code (CLC) for NEB regulated facilities and activities and to coordinate these safety responsibilities under the COGO Act and the NEB Act. Several NEB staff members are also CLC safety officers.

Ontario Energy Board (OEB)

The Board is continuing joint development of its ERF initiative with the OEB and key participants from the regulatory community. This joint development will ensure that regulatory participants who deal with both Boards will see a consistent approach in the electronic filing and retrieval of regulatory documents.

Saskatchewan Department of Energy and Mines (SEM)

The Board and the SEM have worked together on resource assessment issues.

Nova Scotia and Newfoundland

The Board has a MOU with NRCan by which the Board provides advice and assistance to NRCan and the provinces of Newfoundland and Nova Scotia in drafting federal and provincial versions of regulations which pertain to the off-shore areas under joint resource management accords.

British Columbia Ministry of Energy and Mines (MEM)

The Board and MEM maintained their commitment to using a common reserves database for oil and gas reserves in British Columbia. Both organizations are committed to developing more efficient methods for maintaining estimates of reserves and to exploring other opportunities for cooperation.

Canadian Association of Members of Public Utility Tribunals (CAMPUT)

During 1999, Board members and staff played a leading role in organizing and speaking at CAMPUT conferences, including the May 2000 International Forum on Energy Regulation. Members and staff also sat on the executive committee of the Association, promoting the education and training of members and staff of public utility tribunals.

National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)

Board members regularly participate in meetings of the U.S. NARUC, particularly with respect to developments in U.S. gas markets that may affect cross-border trade in natural gas.

Cooperation with Other Countries

During 1999, the Board cooperated with several foreign countries by providing information on the Board's regulatory role and other energy-related matters. Consultations were held with the U.S. Federal Energy Regulatory Commission and the Comisión Reguladora de Energía of Mexico, as well as with visiting officials from Australia, China, Columbia, England, Japan, Peru and Russia.

The Board also participated in a World Bank seminar on regulation and on the Energy Regulators Forum within the Asia Pacific Economic Cooperation initiative, comprised of 18 member countries on the Pacific Rim dedicated to improving economic ties.

The Board participated in a project with the Canadian Institute of Resources Law which worked on the revision of oil and natural gas reserves definitions in the Federation of Russia. There is a desire within Russia to more closely align the Russian definitions and methodologies with the common practices of the west, Canada and the United States in particular. This work continues.

D. Other Agency Reports

NEB 1999 Annual Report and Appendices (Web site: http://www.neb.gc.ca)

Subject Index

Alberta Natural Gas Pipeline (ANG)
Alliance Pipeline
Annual Report
Assurance of Voluntary Compliance (AVC)
BC Gas
Canada Nova Scotia Offshore Petroleum Board
Canadian Energy Pipeline Association
Canadian Environmental Assessment Agency
Comprehensive Study Report
Construction
Fisheries & Oceans Canada
Detailed Route Hearings
Dial-in
Electric Power Industry
Electronic Regulatory Filing
Environment
Environmental Assessment
Environment Canada
Environmental Inspections
First Nations
Foothills Pipe Lines Ltd.
Hearings
Injuries
Internet
Investigation
Landowners
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.
Memoranda of Understanding
Non-hearing Applications
Nova Gas Transmission Ltd.
Occupational Health & Safety
Onshore Pipeline Regulations
Ontario Energy Board
Pipeline Incidents
Pipeline Projects
Pipeline Ruptures
Protection
Public Hearings
Public Information
Regulations
Regulatory Agenda
Regulatory Mandate
Sable Offshore Energy Inc.
Safety
Supply and Demand Report
TransCanada PipeLines Limited
Trans Québec & Maritimes Pipeline Inc.
Transportation
Vector Pipeline
Web Site
Westcoast Energy Inc.

BUDGET DES DÉPENSES

Office national de l'énergie

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budgetdes dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroitdes résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/7-2000
ISBN 0-660-61390-5

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Office national de l'énergie

National Energy Board

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2000

Kenneth W. Vollman
Président
Office national de l'énergie

Ralph Goodale
Ministre
Ressources naturelles Canada

Table des matières

Liste des figures et des tableaux ii

Partie I : Message du président 1

Partie II : Rendement de l'organisme 5
A. Contexte socio-économique 5
B. Attentes en matière de rendement 7
C. Tableau des principaux engagements en matière de résultats 8
D. Réalisations en matière de rendement 8

Partie III : Groupement des rapports 23
A. Comptes rendus trimestriels des activités de réglementation ... 23

Partie IV : Rendement financier 27
A. Aperçu 27
B. Tableaux financiers 27

Partie V : Aperçu de l'organisme 31
A. Mandat et mission 31
B. Structure de l'organisme 33

Partie VI : Autres renseignements 37
A. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires 37
B. Lois appliqués et règlements connexes 38
C. Coopération avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux ou organismes de réglementation 40
D. Autres rapports de l'organisme 44

Liste des figures et des tableaux

Partie II : Rendement de l'organisme

Tableau des principaux engagements en matière de résultats 8
Tableau 1 : Bilan de sécurité des pipelines et des installations 11
Tableau 2 : Nombre total d'incidents et de ruptures par année 12
Figure 1 : Modèle de système de gestion environnementale 14

Partie III : Groupement des rapports

Tableau 1 : Compte rendu des activités de réglementation - 1er avril au 30 juin 1999 23
Tableau 2 : Compte rendu des activités de réglementation - 1er juillet au 30 septembre 1999 24
Tableau 3 : Compte rendu des activités de réglementation - 1er octobre au 31 décembre 1999 24
Tableau 4 : Compte rendu des activités de réglementation - 1er janvier au 31 mars 1999 25

Partie IV : Rendement financier

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés 27
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 28
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 28
Tableau 4 : Recettes non disponibles 29
Tableau 5 : Passif éventuel 29

Partie V : Aperçu de l'organisme

Figure 1 : Organigramme 35

Partie I : Message du président

La raison d'être de l'Office national de l'énergie est de promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique dans l'intérêt du public canadien, tout en respectant les droits individuels et en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines et de la mise en valeur des ressources énergétiques. Dans la poursuite de cet objectif, nous aspirons à être reconnus comme un chef de file dans la promotion de la sécurité, de la protection de l'environnement et de l'efficience économique.

Pour produire des résultats concrets au profit de la population canadienne, l'Office s'est fixé les quatre buts principaux suivants :

Les installations réglementées par l'Office sont sécuritaires et perçues comme telles.

Les installations réglementées par l'Office sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels.

Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique.

L'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public.

Les pipelines de ressort fédéral sont exploités en toute sécurité, comme en témoignent la baisse continue du nombre d'incidents et le très faible nombre de ruptures. Comme le public s'attend à une amélioration continue du bilan de sécurité de l'industrie pipelinière, la tâche de promouvoir la sécurité n'est jamais terminée et l'Office continue d'assurer que la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des installations qu'il réglemente s'effectuent d'une manière sécuritaire. À cela s'ajoute le fait que la perception que la population canadienne a de la sécurité n'est pas aussi positive que le justifie le bilan de l'industrie à cet égard, si bien que l'Office doit continuer d'investir des efforts pour renseigner le public sur le rendement réel de l'industrie en matière de sécurité.

Il est plus difficile de mesurer l'excellence au plan environnemental que la sécurité des pipelines. Je crois que, dans l'ensemble, le rendement environnemental des installations que nous réglementons est très bon. Toutefois, l'Office n'a pas encore fourni de mesures précises du succès obtenu au chapitre de l'environnement. Ayant récemment adopté des indicateurs de rendement relatifs à l'environnement, l'Office en fera état dans son prochain Rapport sur le rendement.

Les consommateurs d'énergie au Canada ont tiré parti de l'efficience économique de diverses façons. Par la prise de décisions axées sur le marché, l'Office aide à faire en sorte que le prix et la gamme des services de transport offerts au Canada répondent aux besoins du marché. Vers le milieu des années 1990, les grandes sociétés pipelinières ont négocié avec leurs expéditeurs des règlements globaux concernant la tarification et les

services, et l'Office a approuvé ces ententes, qui sont encore en place aujourd'hui. Certaines d'entre elles ont été reconduites, et d'autres sont en voie d'être renégociées. De plus, la concurrence dans l'industrie du transport par pipeline s'est intensifiée en 1999-2000 suite à la construction de nouvelles installations approuvées par l'Office.

Malgré l'accroissement de la concurrence, certaines sociétés ont encore un pouvoir dominant sur le marché. Dans ce contexte, l'égalité des chances d'accès à l'information est indispensable au fonctionnement efficace du marché. C'est pourquoi qu'à titre de source neutre et impartiale d'information sur le marché de l'énergie, l'Office a fourni des renseignements et des analyses aux intervenants du marché en 1999-2000, par la publication d'un important rapport sur l'offre et la demande d'énergie et d'une évaluation du marché de l'énergie. Compte tenu de ces rapports et de la surveillance continue que l'Office exerce à l'égard du marché, nous ne croyons pas que des sociétés aient abusé de leur pouvoir de marché en 1999-2000.

L'Office a également contribué à l'efficience économique en réduisant le temps qu'il lui faut pour traiter les demandes n'exigeant pas la tenue d'une audience, et partant, le coût de la réglementation pour les sociétés pipelinières et leurs expéditeurs. Nous prenons moins de temps maintenant pour régler des demandes visant des installations qui ne soulèvent pas de questions complexes. Nous comptons réduire les délais de traitement davantage en 2000-2001, et dans les années subséquentes, tout en respectant notre engagement de promouvoir la sécurité et la protection de l'environnement. Nous avons aussi abrégé les délais de préparation des rapports d'étude approfondie, qui sont une composante indispensable du processus d'examen environnemental mené par l'Office lorsqu'il s'agit d'examiner des projets pipeliniers d'envergure.

En 1999-2000, des progrès ont également été réalisés du point de vue de la participation des Canadiens aux activités de l'Office. Nous avons mesuré le succès atteint à cet égard à l'aide de plusieurs sondages officiels et officieux. Les Canadiens qui utilisent nos services estiment qu'on leur fournit une aide adéquate pour participer aux processus de l'Office, c'est-à-dire surtout aux audiences publiques. De plus, les personnes qui utilisent les informations que nous publions sur les marchés de l'énergie sont également satisfaites de nos services. Les propriétaires fonciers dont le terrain est traversé par un pipeline sont en général satisfaits des travaux de nettoyage et de remise en état faits par la compagnie et ils estiment, pour la plupart, que les processus de l'Office ont garanti le respect de leurs droits. Nous sommes conscients, cependant, qu'il reste à combler des lacunes afin de favoriser une participation encore plus efficace de la population canadienne. À titre d'exemple, nous devons améliorer nos liens avec les propriétaires fonciers, les associations de propriétaires fonciers et les groupes d'intérêts en matière d'environnement, en partie par la production de meilleures publications, par des contacts informels, et aussi par une présence accrue sur les sites des pipelines et lors d'événements publics, comme des conférences et des ateliers. En outre, il nous faut communiquer plus efficacement dans un langage simple de sorte que les Canadiens obtiennent des réponses claires aux questions qui les intéressent dans le domaine de l'énergie. Ces efforts déboucheront sur une crédibilité accrue de l'Office, manifestée par une véritable participation du public, et sur un accès amélioré du public canadien à des renseignements utiles dans le domaine de l'énergie.

J'estime que notre Rapport sur le rendement démontre que l'Office, en 1999-2000, a continué à relever le défi de procurer des résultats concrets à la population canadienne et de contribuer véritablement au bien-être du pays.

Le président,

Kenneth W. Vollman

Partie II : Rendement de l'organisme

Office national de l'énergie	
Dépenses prévues	29 100 000 $
Autorisations totales	31 900 000 $
Dépenses réelles en 1999-2000	31 500 000 $

A. Contexte socio-économique

Objectifs

Réglementer, dans l'intérêt public, les aspects suivants des industries gazière et pétrolière et de l'électricité :

i) la construction et l'exploitation de pipelines;
ii) la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées;
iii) le transport ainsi que les droits et les tarifs des pipelines;
iv) les exportations de pétrole, de gaz et d'électricité, et les importations de gaz et de pétrole;
v) les activités de mise en valeur du pétrole et du gaz sur les terres pionnières qui ne sont pas réglementées par des régies conjointes.

Priorités stratégiques

Voici les quatre buts énoncés dans notre *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000* :

1. Les installations réglementées par l'Office sont sécuritaires et perçues comme telles.
2. Les installations réglementées par l'Office sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels.
3. Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique.
4. L'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public.

Principaux partenaires

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale, l'Administration du pipe-line du Nord et le Bureau de la sécurité des transports du Canada comptent parmi les principaux partenaires stratégiques de l'Office. La partie IV du rapport donne un aperçu des liens que l'Office entretient avec ces organismes, ainsi qu'avec d'autres ministères.

Facteurs socio-économiques

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'ONÉ a eu à relever plusieurs défis, tenant à des facteurs tant internes qu'externes, qui ont grandement influé sur la poursuite de ses activités. Nous en donnons un aperçu ci-après.

Construction de pipelines

Suite à l'approbation de divers projets pipeliniers dans les années précédentes, plusieurs nouveaux pipelines étaient en construction en 1999-2000. Certains de ces travaux de construction se sont déroulés dans des régions du Canada où la population n'avait eu aucun contact antérieur avec l'industrie pipelinière. Le réseau de Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) est entré en service en décembre 1999, assurant le transport du gaz naturel produit au large de la Nouvelle-Écosse vers les marchés de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Angleterre. En 1999-2000, première année de la construction du pipeline Alliance, plus de 1 000 km de canalisations ont été mis en place dans les trois provinces de l'Ouest. Dans le cadre de tous les projets exécutés, de nombreux propriétaires se trouvant le long des emprises pipelinières se sont dits inquiets de l'incidence des pipelines sur leurs propriétés et leur sécurité.

Le personnel de l'Office a surveillé les chantiers de construction pour s'assurer que les compagnies respectent les règlements en matière de sécurité et d'environnement, et qu'elles règlent convenablement tous les sujets de préoccupation liés à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Intérêt accru des propriétaires fonciers

En 1999-2000, les propriétaires fonciers ont continué à s'intéresser vivement au mandat de réglementation de l'Office dans le secteur des pipelines. Ce haut niveau d'intérêt tient à l'augmentation du nombre de projets de construction pipelinière ainsi qu'à une sensibilisation et un intérêt accrus à l'égard des pipelines dans la population en général. Pendant la période, l'Office a tenu 13 audiences sur le tracé détaillé de pipelines, en réponse aux préoccupations de propriétaires fonciers. Le fait que plus d'un tiers des quelque 400 demandes téléphoniques de renseignements reçues sur la ligne sans frais de l'Office provenait de propriétaires fonciers, constitue un autre indice de l'intérêt que le public porte à cette question.

Transport du gaz naturel

L'agrandissement des pipelines de TransCanada et de Foothills, en 1998, a supprimé les contraintes qui limitaient la capacité des producteurs de l'Ouest d'acheminer leur gaz vers les marchés de l'Est et les marchés d'exportation. Dans les années antérieures, les exportateurs canadiens étaient obligés de vendre leur gaz à rabais en raison de ces contraintes matérielles de capacité. Or, le nouveau contexte commercial né de l'accroissement de la capacité pipelinière a entraîné le non-renouvellement de certains contrats de transport à long terme et une hausse des tarifs de transport. Bien qu'ils ne soient pas encore en service, les nouveaux projets pipeliniers Alliance, Vector et Southern Crossing, créent pour la première fois une véritable concurrence dans l'industrie du

transport par pipeline et transforment en même temps le climat d'affaires et le contexte de la réglementation.

Les changements fondamentaux survenus dans l'industrie du transport du gaz se sont accompagnés de fortes variations des prix de l'énergie. Au début de 1999, la faiblesse des prix avait provoqué une baisse des activités d'exploration et de production. Les prix ont toutefois augmenté au cours de 1999 et, au début de 2000, la hausse s'est accentuée au point de devenir une grave source de préoccupation pour les consommateurs. L'instabilité des prix et l'évolution du contexte commercial dans l'industrie du gaz naturel obligent l'Office à rechercher des démarches de réglementation novatrices et souples, tout en permettant au marché de trouver son point d'équilibre naturel.

Marché de l'énergie

En 1999-2000, l'instabilité des prix du gaz naturel et du pétrole a caractérisé le marché de l'énergie. En outre, plusieurs questions suscitaient des préoccupations, dont la capacité de production de gaz naturel à court terme, et la restructuration de l'industrie de l'électricité. Ces développements ont amené l'Office à évaluer ses besoins sur le plan de la surveillance et à s'efforcer de répondre aux préoccupations des intervenants par la publication de renseignements objectifs et fiables sur les questions d'énergie.

Règlement sur les pipelines terrestres

En août 1999, la version révisée du *Règlement sur les pipelines terrestres* est entrée en vigueur. Ce règlement insiste davantage sur le maintien de l'intégrité des pipelines et se veut un pas vers l'adoption d'un mode de réglementation axé sur les buts, où l'intention du règlement est clairement précisé et les compagnies doivent démontrer qu'elles ont fait le nécessaire pour respecter les exigences. L'Office a tenu de vastes consultations pour élaborer le nouveau règlement et les notes d'orientation qui l'accompagnent, et il a revu la façon dont il aborde la vérification de la conformité au règlement.

B. Attentes en matière de rendement

Les quatre buts généraux et les priorités stratégiques relevés dans le *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000* de l'ONÉ ont servi à guider les activités de l'organisme au cours de la période visée par le rapport. Sont détaillées ci-après nos principales réalisations dans la poursuite de ces buts.

C. Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Office national de l'énergie		
Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	**Ce qui se manifeste par :**	**Réalisations signalées dans :**
Avantages socio-économiques découlant de la réglementation de l'industrie énergétique canadienne (pétrole, gaz et électricité).	i) Les installations relevant de l'Office présentent un bon bilan sur le plan de la sécurité et de l'environnement;	Partie II pages 8-12
	ii) Le cadre juridique et scientifique établi pour les évaluations environnementales est clair, cohérent et équitable;	Partie II pages 12-15
	iii) Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique grâce à l'adoption de solutions axées sur le marché, à l'efficacité des processus de réglementation et à la mise à la disposition du public et de l'industrie d'informations sur les marchés énergétiques;	Partie II pages 16-19
	iv) Le public peut participer aux activités de l'ONÉ et avoir accès à l'information.	Partie II pages 20-22

D. Réalisations en matière de rendement[1]

But 1 : ***Les installations réglementées par l'Office sont sécuritaires et perçues comme telles.***

La sécurité des installations réglementées par l'Office constitue la responsabilité première de leurs exploitants. Mais afin de garantir l'exploitation en toute sécurité des installations et la protection de l'environnement, l'Office mène un vaste programme de réglementation qui comprend l'élaboration de règlements axés sur la sécurité et la conduite d'inspections et de vérifications touchant la sécurité et la protection de l'environnement pour déterminer si les buts de l'Office sont atteints. Lorsqu'une défaillance se produit sur un pipeline, l'Office fait enquête pour déterminer si l'exploitant se conforme aux exigences réglementaires, s'il y a lieu de modifier les dispositions réglementaires en vigueur et si des mesures de réglementation doivent être prises pour garantir la sécurité.

Au moment de fixer ce premier but, l'ONÉ s'est donné plusieurs objectifs qu'il espérait atteindre dans les trois années à venir, à savoir :

---

1 Les systèmes de comptabilité de l'Office ne permettent pas actuellement de faire état des résultats escomptés. Toutefois, l'Office en est à modifier ses systèmes et, à l'avenir, tous ses rapports signaleront les ressources affectées à chaque résultat escompté.

- Accroître la sécurité des pipelines et des opérations d'amont grâce à l'élaboration et à la promotion de programmes efficaces de sécurité à l'intention des compagnies de compétence fédérale.

- Faire mieux connaître les programmes de sécurité de l'Office par les Canadiens et les Canadiennes.

- Accroître l'efficacité des programmes de réglementation de la sécurité des pipelines canadiens et des opérations d'amont grâce à une meilleure utilisation de l'information, à l'établissement de partenariats avec les autres organismes de réglementation, les ministères gouvernementaux et l'industrie, et au perfectionnement des compétences du personnel.

Le succès obtenu par l'ONÉ dans la poursuite du premier but sera mesuré en fonction du maintien ou de l'amélioration des indicateurs clés relatifs à la sécurité et à la confiance du public. Les niveaux de sécurité actuels des pipelines découlent tant des mesures d'intervention et des procédures d'entretien en place que des décisions et des mesures qui ont été prises antérieurement aux étapes de la conception et de la construction. Des programmes de sécurité efficaces permettent de maîtriser et d'atténuer les problèmes de sécurité actuels et contribuent à les prévenir dans le futur. Les résultats de nos programmes de sécurité révéleront, maintenant et à l'avenir, que les pipelines sont sécuritaires et que le public est confiant qu'ils le sont.

Programmes et règlements touchant la sécurité

La création de règlements et leur mise à jour continue sont des activités indispensables à la promotion de la sécurité et à la protection de l'environnement. L'Office a procédé à la refonte du *Règlement sur les pipelines terrestres,* du *Règlement sur les usines de traitement des hydrocarbures*, du *Règlement sur les opérations de plongée* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada* afin d'en faire des règlements moins normatifs et davantage axés sur les buts et d'insister sur l'entretien et la gestion du risque. Adopté le 23 juin 1999, le *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres* est entré en vigueur le 1er août 1999. L'ONÉ a publié des Notes d'orientation pour accompagner le règlement, le 7 septembre 1999, et a travaillé de concert avec les intervenants de l'industrie pour s'assurer que ces notes étaient pratiques et bien comprises. D'autres règlements ont été révisés et sont en cours d'examen à Justice Canada.

En plus d'exiger que les compagnies se dotent de nouveaux systèmes de gestion pour garantir la sécurité, l'Office a examiné ses pratiques actuelles de surveillance et de vérification de la conformité en matière de sécurité pipelinière et a revu sa philosophie et sa démarche en ce qui a trait à son programme de vérification et de conformité. Le 10 janvier 2000, l'Office a approuvé une politique sur la conformité en matière de sécurité et d'environnement. Cette politique vient compléter la politique environnementale que l'Office a élaborée et approuvée en 1999. L'Office en est à examiner les outils de mise en application dont il pourrait se servir pour garantir la conformité à ses règlements. Ces initiatives déboucheront sur une démarche claire et cohérente concernant la mise en application des règlements et sur une meilleure compréhension des attentes.

L'Office a aussi fait des progrès dans l'exécution de travaux de base, dont les résultats ne seront évidents qu'au moment de la mise en oeuvre des outils en question. Voici un aperçu des initiatives clés :

- Établir des données de référence sur le rendement en matière de sécurité.
  État des travaux : *L'ONÉ a élaboré un certain nombre d'indicateurs de rendement en matière de sécurité qu'il utilisera durant l'exercice 2000-2001.*

- Mettre en oeuvre un programme d'inspection et de vérification en fonction du risque afin de concentrer les ressources de l'ONÉ dans les secteurs clés.
  État des travaux : *Une méthodologie d'inspection en fonction du risque a été mise en place. Le programme de vérification en fonction du risque sera mis en oeuvre de concert avec le Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres.*

- Entreprendre une évaluation des besoins et la conception d'un système de gestion de l'information sur la sécurité et l'environnement.
  État des travaux : *L'évaluation des besoins liés au système de gestion de l'information sur la sécurité et l'environnement a été menée en juin 1999 et l'étape de la conception préalable devait être terminée en mai 2000.*

- Établir des systèmes de collecte de données pour appuyer le programme d'inspection et de vérification en fonction du risque, ainsi que les données sur le rendement en matière de sécurité.
  État des travaux : *Une méthodologie de priorisation des risques a été arrêtée en avril 1999 et une liste préliminaire des installations, établie en fonction du risque, avait été dressée au 30 septembre 1999.*

- Peaufiner le système de suivi des conditions des certificats et les rapports sur la vérification de la conformité.
  État des travaux : *La production de rapports périodiques pour les agents d'évaluation et d'inspection a permis d'assurer un suivi, la gestion des problèmes et la prise en compte des résultats obtenus sur le terrain dans les évaluations environnementales menées pour des projets subséquents.*

- Combler les lacunes relevées par le vérificateur général.
  État des travaux : *Le vérificateur général a formulé plusieurs recommandations dans son rapport de novembre 1998. L'ONÉ a accepté toutes ces dernières et s'active à les mettre en oeuvre.*

Indicateurs de rendement en matière de sécurité

Le tableau 1 relève certains des indicateurs de rendement ayant trait à la sécurité des pipelines et d'autres installations, et à des activités qui sont du ressort de l'ONÉ. L'Office réglemente actuellement plus de 43 000 kilomètres de canalisations. Pour un grand nombre des critères de rendement, le bilan de l'industrie est meilleur qu'il ne l'était l'an dernier, et ce, bien que la longueur totale du réseau pipelinier canadien ait augmenté de plus de 2 000 kilomètres. Le nombre d'incidents est à la baisse malgré l'agrandissement de l'infrastructure pipelinière. De plus, l'augmentation du nombre d'assurances de conformité volontaire (ACV)[2] reçues reflète une intensification des travaux de construction par rapport aux années antérieures.

Tableau 1 : Bilan de sécurité des pipelines et des usines à gaz

	1997	1998	1999
Incidents pipeliniers	88	78	74
Ruptures de pipelines	2	1	1
Assurances de conformité volontaires (ACV) reçues	147	170	225
Incidents liés à l'hygiène et à la sécurité professionnelles (HSP) par 100 000 heures de travail dans les régions pionnières	1,2	0,9	1,1

La plupart des incidents pipeliniers signalés à l'ONÉ étaient d'importance mineure et ne mettaient pas en danger le public ou l'environnement. Des 74 incidents signalés en 1999, 15 ont causé des blessures chez le personnel d'entretien et de construction. Plus des deux tiers des incidents se sont produits dans des zones à accès limité, telles que des stations de pompage et des usines à gaz, où les propriétaires fonciers et le public ne risquent pas d'être touchés.

2 Une ACV est une garantie écrite par laquelle la compagnie s'engage à rectifier un problème relevé au cours d'une vérification ou d'une inspection.

Tableau 2 : Nombre total d'incidents et de ruptures par année

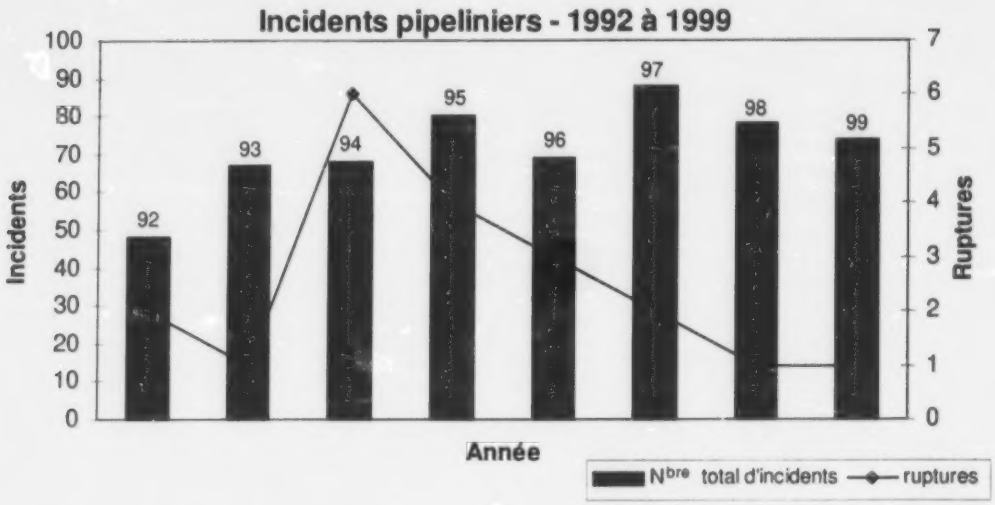

Indicateurs relatifs à la confiance du public

Le but que l'Office s'est donné sur le plan de la sécurité n'est pas seulement d'assurer que les installations soient sécuritaires, mais aussi de faire en sorte qu'elles soient perçues comme telles. La confiance du public est difficile à mesurer. L'Office continue de relever, au cours des audiences publiques, des indices d'un manque de confiance du public à l'égard de la sécurité des pipelines. Cette préoccupation surgit le plus souvent dans les collectivités qui sont confrontées à un nouveau projet de construction de pipeline. Les reportages des médias en 1999 ont eu tendance à présenter l'ONÉ et les pipelines sous un jour favorable pour ce qui concerne les questions de sécurité. L'ONÉ croit que les améliorations sur le plan de la sécurité et le faible nombre de ruptures ont concouru à ce résultat.

But 2 : Les installations réglementées par l'Office sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels.

Comme pour la sécurité, les exploitants des installations réglementées par l'ONÉ sont responsables au premier chef de la protection de l'environnement. Un vaste programme de réglementation, semblable à celui que nous avons décrit pour le premier but, a été mis en oeuvre afin de promouvoir la protection de l'environnement. Cependant, pour concrétiser ce deuxième but, l'Office, dans son *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000*, s'est fixé des objectifs axés spécialement sur les défis inhérents à la protection de l'environnement et des droits individuels. Ces objectifs consistent à :

- Accroître la connaissance sur le terrain de l'efficacité des conditions et des pratiques pipelinières pour ce qui est d'atténuer les effets environnementaux liés à la construction et à l'exploitation de projets énergétiques.

- Mettre en place des normes et des pratiques environnementales claires et cohérentes, intégrant la connaissance cumulative des résultats démontrés sur le terrain.

- Assurer en tout temps une protection élevée des droits et des intérêts des propriétaires fonciers dans le cadre de l'élaboration des projets énergétiques relevant de la compétence de l'ONÉ.

- Faire en sorte que les compagnies pipelinières assument la responsabilité de l'auto-gestion des programmes de protection environnementale et des consultations auprès des propriétaires fonciers.

Au cours de la période de trois ans, tel que définie dans le *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000*, la mesure où l'ONÉ réussit les objectifs précités, sera évaluée en fonction du maintien et de l'amélioration des indicateurs clés. Comme point de départ, il s'agissait d'élaborer une approche plus systématique de la gestion et de la mesure du programme de réglementation de l'ONÉ, tel qu'il touche la protection de l'environnement. Les résultats livrés par ces travaux de base sont examinés ci-après, dans l'exposé sur le programme de gestion environnementale (PGE).

Le PGE s'appuiera sur le même système de gestion de l'information que celui dont il est question pour le premier but et produira des résultats associés aux deux premiers objectifs. Les résultats atteints pour ce qui est de favoriser la responsabilisation des compagnies pipelinières et la mise en place de programmes de gestion par ces dernières sont également examinés sous le premier but, notamment en ce qui touche l'adoption et la mise en oeuvre de nouveaux règlements axés sur les buts. Par ailleurs, le système amélioré de suivi des conditions de l'ONÉ a souligné des domaines susceptibles d'amélioration et a contribué à l'imposition de conditions plus précises et plus rigoureuses à l'égard de nouveaux projets. Les résultats de 1999-2000 qui se rapportent exclusivement au deuxième but s'inscrivent dans les trois initiatives examinées ci-après.

Programme de gestion environnementale

L'Office est en voie d'appliquer à ses fonctions de réglementation actuelles une approche basée sur un système de gestion de l'environnement. Désigné le programme de gestion environnementale (PGE), le système de l'ONÉ s'appuie sur les principes de la norme ISO 14000, une norme internationale relative aux systèmes de gestion, dont les composantes sont illustrées dans la figure 1 ci-dessous. La mise en oeuvre du PGE aura pour effet de regrouper, d'harmoniser et de prioriser les efforts de l'Office concernant l'environnement, en plus de clarifier son rôle, ses attentes et ses responsabilités à l'endroit de toutes les parties intéressées en ce qui touche la protection de l'environnement.

La première étape dans la mise en place du PGE consistait à arrêter une politique environnementale qui recevrait l'approbation et l'appui de l'Office. Il s'agit d'un document d'orientation qui expose les valeurs de l'Office, ainsi que ses aspirations et principes concernant l'environnement. Ce document indique l'orientation générale à suivre et rallie les cadres et le personnel de l'Office autour de principes de fonctionnement communs. La politique environnementale de l'ONÉ a été approuvée et elle sera diffusée publiquement en septembre 2000. La deuxième étape dans la mise en

place du PGE , soit celle de la planification, est presque terminée et l'étape de la mise en oeuvre vient tout juste de débuter.

Figure 1 : Modèle de système de gestion de l'environnement

Au moment de planifier cette approche systématique de la gestion en 1999-2000, nous avons relevé et classé par ordre de priorité, en fonction de leur impact, tous les aspects du travail de l'ONÉ qui se rapportent à l'environnement. Nous avons dégagé six principaux objectifs environnementaux, ainsi que des cibles et des indicateurs de rendement, qui guideront nos travaux dans le domaine de l'environnement au cours de l'exercice à venir. Au nombre des résultats positifs obtenus à ce jour, notons la clarification des attentes à l'égard des demandes sans audience, la réduction des délais de traitement des demandes sans audience, ainsi que l'amélioration du suivi des conditions et une meilleure utilisation de ces dernières.

Rapports d'étude approfondie

Garantir la clarté et la cohérence des processus d'évaluation environnementale demeure au centre des préoccupations de l'ONÉ. En 1999-2000, l'Office a tenu deux audiences dans le cas desquelles les rapports d'étude approfondie (RÉA) avaient été ébauchés ou préparés par le promoteur avant la tenue de l'audience. Antérieurement, c'était l'ONÉ qui préparait les RÉA après avoir recueilli et évalué la preuve dans le cadre du processus d'audience. Cette nouvelle démarche a permis de raccourcir la durée des audiences et de diffuser une décision dans de meilleurs délais après l'audience. À titre de comparaison, l'audience visant le latéral Saint John a pris seulement trois jours, par rapport à 19 jours pour une audience récente où cette démarche n'avait pas été utilisée, et la décision a été diffusée en un tiers du temps. Avec cette nouvelle approche, la période de traitement préalable à l'audience s'est trouvée à être rallongée, comparativement à ce qu'elle était antérieurement pour des instances comparables. L'Office poursuivra ses efforts pour améliorer les résultats globaux, ce qui comprend la clarification des attentes des autorités responsables et la gestion de la préparation du RÉA par le promoteur parallèlement avec la gestion courante des projets.

Droits des propriétaires fonciers

Garantir en tout temps la protection des droits individuels est un des objectifs énoncés dans le plan stratégique 1999-2000 de l'Office. Les objectifs définis pour le projet consistaient à assurer le maintien ou l'amélioration d'un haut niveau de respect des droits des propriétaires fonciers, à faciliter leur participation aux processus de l'Office et à faire en sorte que les compagnies pipelinières s'acquittent de leurs responsabilités en ce qui touche la consultation des propriétaires fonciers.

Dans la poursuite de ces objectifs, on a reconnu qu'il importait, en premier lieu, de se donner une compréhension claire et commune de ce dont consistent les droits des propriétaires fonciers pour l'ONÉ et de se concentrer sur l'obtention des résultats escomptés. On a également jugé nécessaire d'examiner de façon critique les processus en place et d'établir des comparaisons avec des processus semblables instaurés dans d'autres administrations. En 1999-2000, l'ONÉ a passé en revue environ 75 % de ses processus et a défini les améliorations susceptibles d'y être apportées. Au cours du prochain exercice, nous prévoyons terminer cet examen, prioriser le travail à accomplir et nous consacrer au renouvellement des processus.

À partir d'un énoncé des principes clés, une distinction a été établie entre les facteurs d'ordre technique (p. ex. les résultats réels obtenus sur le terrain, comme la réussite des travaux de remise en état des terres) et la question de la participation (c.-à-d. la communication opportune de renseignements clairs et la mise en oeuvre de processus équitables pour intéresser les propriétaires aux décisions qui les touchent). Trois sondages ont été menés auprès des propriétaires fonciers en 1999-2000. Dans les années à venir, la conduite de sondages standardisés permettra de rendre compte des résultats par rapport à des données repères.

Les sondages ont révélé que les propriétaires fonciers étaient satisfaits, dans l'ensemble, de l'aide qu'on leur offrait pour participer aux processus de l'Office, ainsi que des travaux de nettoyage et de remise en état faits sur leur propriété après la construction. Cependant, un manque de crédibilité à l'endroit de l'ONÉ nuit aux résultats globaux. Les sondages ont mis en lumière deux principaux aspects à améliorer en ce qui touche la participation des propriétaires fonciers. Premièrement, beaucoup des propriétaires disaient ne pas comprendre la documentation qui leur était envoyée par l'Office. Deuxièmement, ils trouvaient également que le personnel de l'Office devrait être plus présent et accessible, surtout aux premiers stades de la planification d'un projet.

Faisant suite aux réponses obtenues lors des sondages, l'Office a lancé un projet afin de réexaminer ses publications à l'intention des propriétaires fonciers. De plus, au cours du prochain exercice, l'Office prévoit élaborer une politique sur la participation du public qui comprendra la formulation de principes relatifs à la participation des propriétaires fonciers, ce qui contribuera aussi à remédier aux problèmes. Dans l'intervalle, l'Office a amélioré la participation des propriétaires fonciers en facilitant l'accès aux services d'avocats et en tenant des séances d'information préalables aux audiences.

But 3 : ***Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique.***

Dans le contexte des activités de l'ONÉ, l'efficience économique signifie l'obtention d'avantages découlant de solutions axées sur un marché de concurrence. Les solutions axées sur le marché sont préférables à celles qui consistent en des décisions de réglementation si elles procurent les résultats qui sont le propre d'un marché concurrentiel, c'est-à-dire de bas prix et une gamme de choix pour le consommateur. Si l'adoption d'une solution axée sur le marché s'avère impossible, il est préférable que les solutions de réglementation visent à procurer aux intervenants les mêmes résultats que ne le ferait un marché concurrentiel. L'efficience économique suppose l'efficience de la réglementation (p. ex. éliminer les obstacles réglementaires et réduire autant que possible les coût occasionnés aux parties). Enfin, l'application de solutions axés sur un marché concurrentiel exige que les intervenants sur le marché aient facilement accès à l'information qu'il leur faut pour prendre des décisions d'affaires et qu'ils soient au courant des développements sur le marché de l'énergie.

Dans la poursuite de ce troisième but, c'est-à-dire s'assurer que la population canadienne profite d'une plus grande efficience économique, l'Office s'était fixé les trois objectifs suivants :

- Faire en sorte que l'ONÉ intervienne sur le marché seulement si cela est essentiel en raison des exigences législatives ou d'un échec du marché.

- Si des mesures de réglementation sont indispensables, faire en sorte que les solutions de réglementation de l'ONÉ ressemblent le plus possible à des solutions propres à un marché concurrentiel.

- Faire en sorte que l'information soit facilement disponible pour répondre aux besoins de l'Office en matière de réglementation, satisfaire aux besoins des intervenants du marché réglementé et contribuer à l'obtention de résultats de réglementation semblables aux solutions propres au marché.

L'Énergie au Canada - Offre et demande jusqu'à 2025

Dans le cadre de son rôle d'assurer que les intervenants du marché disposent d'informations pertinentes, l'ONÉ a publié en juin 1999 un rapport intitulé *L'Énergie au Canada - Offre et demande jusqu'à 2025*. Il s'agit d'un examen exhaustif de la situation énergétique au Canada. Il est important de noter que cet ouvrage est le fruit de consultations avec plus de 100 parties à la grandeur du pays. Les producteurs (y compris les services publics d'électricité), transporteurs et distributeurs d'énergie, les consommateurs, les administrations provinciales et les groupes de défense de l'intérêt public y ont tous fourni leur apport. Plus de 3 000 exemplaires du rapport ont été distribués partout au Canada, et l'ouvrage a été largement cité par les médias.

Ce projet visait à produire les résultats suivants :

- Présenter une analyse complète de la situation et des perspectives du marché de l'énergie, qui constituera un ouvrage de référence pour ceux qui s'intéressent aux enjeux et aux tendances du secteur énergétique canadien.

- Servir de cadre pour un débat public sur les questions d'importance nationale qui se dessinent.

- Suivre les perspectives à long term de l'offre, de la demande et des prix du gaz naturel au Canada conformément à la méthode axée sur les conditions du marchés, sur laquelle repose l'évaluation des exportations de gaz naturel.

Selon les résultats d'un sondage informel effectué après la publication du rapport, l'ouvrage a été accueilli avec beaucoup de satisfaction.

Examen de la réglementation axée sur les règlements incitatifs

Ce projet visait à examiner le succès des règlements à caractère incitatif conclus entre les compagnies pipelinières et leurs expéditeurs et, où nécessaire, à revoir les méthodologies pour faire en sorte que l'Office s'acquitte avec succès des exigences prévues à la partie IV de la Loi. Ce projet visait à produire les résultats suivants :

- Forger une compréhension commune des buts de l'Office aux termes de la partie IV, des priorités et des méthodes à employer pour atteindre les buts.

- Bien comprendre le contexte dans lequel se déroulent les négociations relatives aux droits et la façon dont l'Office contribue à façonner ce contexte.

- Préparer le personnel et les membres de l'Office à traiter les questions relatives aux droits et tarifs dont l'ONÉ pourrait être saisi aux fins d'arbitrage.

L'ONÉ a entrepris une évaluation approfondie du succès des règlements à caractère incitatif et a conclu que ceux-ci avaient largement atteint les objectifs prévus et qu'ils représentaient une amélioration par rapport à la formule de réglementation basée sur le coût du service. Des membres du personnel de l'Office ont présenté ces conclusions lors d'allocations publiques données à Calgary et à Toronto. Les résultats indiquent que le cadre de réglementation axé sur les règlements incitatifs fonctionne bien et aucune révision de la méthodologie n'a été entreprise pour le moment. Cet exercice a toutefois permis à l'Office de mieux comprendre le contexte dans lequel se négocient les droits et a amélioré sa capacité de trancher les questions de réglementation des droits dont il pourrait être saisi.

Examen des démarches adoptées par l'ONÉ pour s'acquitter de ses principales responsabilités en matière de réglementation

Le programme de l'ONÉ a été soumis à une évaluation par un tiers pour déterminer l'efficacité de sa mise en oeuvre. L'évaluation a produit un certain nombre de recommandations sur les moyens que l'ONÉ pourrait prendre pour mesurer et améliorer

son rendement. Il ressort de l'évaluation que l'Office a exercé une réglementation économique judicieuse et que ses décisions étaient généralement acceptées. Le rapport indique, toutefois, que l'Office devrait rehausser sa capacité d'analyse et de réglementation pour comprendre les répercussions de ses décisions sur un marché d'une complexité croissante. Les auteurs de l'évaluation ont également fait des recommandations au sujet d'indicateurs de rendement.

L'Office a constaté qu'un bon nombre des recommandations étaient en voie d'être appliquées grâce à l'orientation stratégique choisie, énoncée dans le *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000*, et aux projets en cours. Certaines autres recommandations débordaient le cadre du mandat de l'Office, car elles relevaient des instances gouvernementales qui élaborent les politiques.

Efficience de la réglementation

Au court de l'année, l'Office a amélioré l'efficience de la réglementation visant le traitement des demandes en vertu de l'article 58 et l'approbation des projets d'exportation. Les demandes présentées en vertu de l'article 58 visent des projets pipeliniers de faible envergure qui sont examinés sans la tenue d'une audience, mais qui accaparent une portion importante des ressources de l'ONÉ. Les demandes d'approbation de projets d'exportation sont aussi souvent traitées sans la tenue d'une audience.

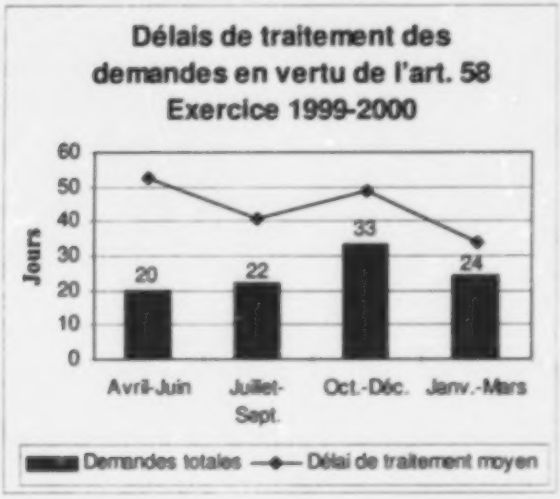

Des revues internes des processus associés à l'examen des demandes en vertu de l'article 58 et des demandes d'approbation de projets d'exportation ont mis en lumière des changements qui permettraient de simplifier les processus. Dans le cas de ces deux types de demandes, l'Office a réussi à réduire considérablement les délais de traitement moyens.

Ces revues ont aussi permis d'identifier d'autres concepts de simplification des processus, qui seront développés durant le prochain exercice financier. Il s'agit notamment de l'élaboration de lignes directrices à l'intention du personnel et des compagnies clientes et de la délivrance d'ordonnances de portée élargie, c'est-à-dire valables pour plusieurs années ou plusieurs projets.

Délais de traitement des demandes relatives à l'électricité

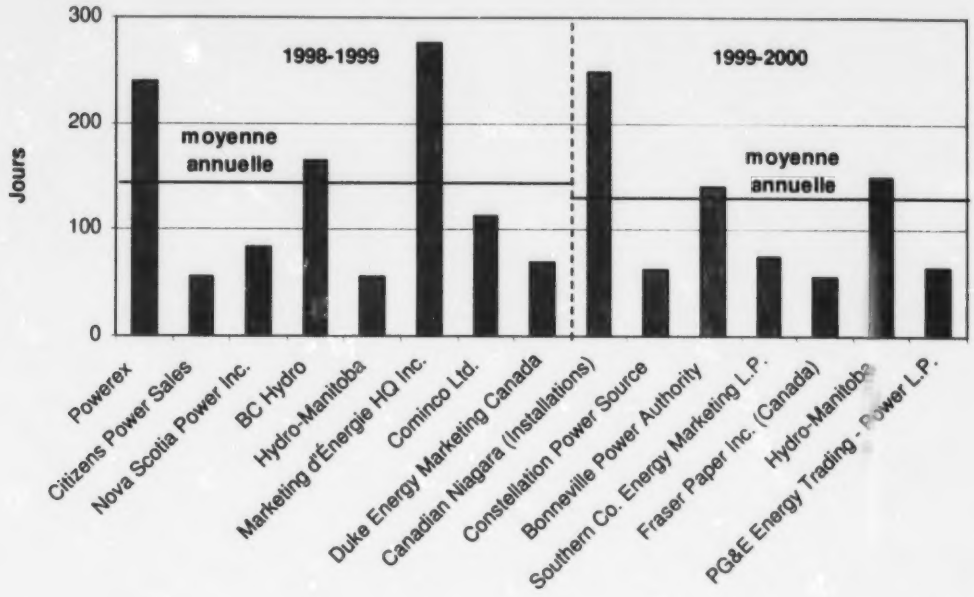

Évaluation des besoins d'information et de surveillance

Pour appuyer la fourniture d'information et la surveillance du marché de l'énergie, l'Office a prévu et entamé la préparation d'un certain nombre d'évaluations du marché de l'énergie (ÉMÉ) à diffuser en 2000-2001. En outre, il a publié des perspectives et une évaluation à court terme de la capacité de production de gaz naturel, ayant pour titre *Prévisions à court terme concernant la productibilité de gaz naturel dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, 1998 - 2001*, ainsi qu'un rapport sur les ressources gazières du nord-est de la Colombie-Britannique.

L'Office a aussi lancé un projet pour évaluer les besoins en matière d'information et de surveillance, autant internes qu'externes. Plusieurs initiatives ont été définies, dont la normalisation des rapports de surveillance exigés par la loi, et les méthodes permettant de sonder les intervenants sur leurs besoins et la disponibilité d'information. Ce projet se poursuivra au cours du prochain exercice.

Au début de l'année, des sondages externes ont révélé que les parties étaient satisfaites des renseignements que l'Office produisait sur le pétrole et le gaz naturel, mais insatisfaites des renseignements dans le domaine de l'électricité. L'Office a intensifié ses rapports avec les intervenants dans le secteur de l'énergie électrique, ce qui lui a permis de mieux comprendre les incidences de la restructuration du secteur de l'électricité sur les affaires et la réglementation et de mieux faire connaître à l'industrie de l'électricité le rôle qu'il joue du point de vue de l'approbation des exportations et des lignes internationales de transport d'électricité. Plus tard dans l'année, l'Office a reçu des indications qui donnaient à croire qu'on était de plus en plus satisfait des produits d'information touchant l'électricité.

But 4 : ***L'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public.***

Le contexte de fonctionnement de l'Office est aussi marqué par les attentes accrues de la population canadienne à l'égard de la responsabilisation des organismes gouvernementaux. Les Canadiens s'attendent à ce que les processus de l'Office soient faciles à comprendre et accessibles. Et ils s'attendent à ce que leur participation aux instances de l'Office influence les décisions rendues. L'Office a entrepris un certain nombre d'initiatives touchant l'éventail de processus et de règlements qui s'inscrivent dans son mandat afin de les rationaliser ou simplifier de manière à permettre aux Canadiens de mieux prendre part à ses décisions. En outre, l'Office a beaucoup fait l'an dernier pour accroître la rapidité de ses services d'information.

Voici les trois objectifs que l'Office s'est fixés dans son *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000* afin d'atteindre ce quatrième but :

- Accroître la mesure où le public a accès aux décisions, aux registres publics et à l'information de l'Office, et les utilise.

- Accomplir des progrès pour ce qui est de produire et de diffuser, avec efficience et efficacité, des documents par voie électronique.

- Accroître le niveau de compréhension et de confiance du public à l'égard des processus de l'Office.

Les activités mentionnées ci-dessous ont constitué les premières étapes d'un plan de trois ans visant le maintien ou l'amélioration du niveau de sensibilisation et de satisfaction du public à l'égard des services d'information de l'Office et de l'aide offerte aux participants dans le cadre des instances de réglementation de l'Office.

Système de dépôt électronique (SDÉ)

L'ONÉ poursuit la mise au point de toutes les fonctionnalités du SDÉ, en collaboration avec la Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO) et les représentants des compagnies réglementées du secteur énergétique. Le SDÉ permettra la création, l'échange, l'utilisation et la réutilisation de l'information de réglementation sous une forme électronique, ce qui permettra de réduire les coûts, de rehausser l'efficience de la réglementation et de faciliter l'accès à l'information en matière de réglementation. Grâce à cette initiative, il sera beaucoup plus facile au public de participer aux instances de réglementation, peu importe l'endroit où elles se déroulent.

Dans le cadre du projet SDÉ, l'Office a mis en place un dépôt de documents temporaire grâce auquel le public peut accéder, au moyen du site Web de l'ONÉ, aux motifs de décisions datant de 1985 à aujourd'hui et aux transcriptions d'audiences qui remontent à 1991. Ceci marque un progrès considérable pour ce qui est d'offrir à l'industrie comme au grand public un meilleur accès à une masse de documents de réglementation importants.

Plusieurs compagnies ont participé à des essais de dépôt électronique de documents auprès de l'Office, lesquels constituaient la première étape de notre processus d'apprentissage.

L'Office a approuvé et acheminé à Justice Canada les changements qui doivent être apportés à ses Règles de pratique et de procédures pour aller de l'avant avec le dépôt et le traitement électroniques des demandes en matière de réglementation.

Règlement extrajudiciaire des différends (RED)

À la suite des audiences sur le tracé détaillé tenues dans le cadre des projets de Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) et de Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) à l'été 1998, l'Office a envisagé de recourir à des modes de RED pour résoudre les oppositions déposées par les propriétaires fonciers suivant l'article 34 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. Par le recours à d'autres formules de RED, l'Office espérait améliorer le dialogue, réduire la confrontation et obtenir des résultats meilleurs et plus rapides. L'Office a tenté un essai pilote en 1999-2000 pour établir si le RED était une formule viable dans le contexte de l'ONÉ. Il a passé un contrat avec un consultant pour qu'il élabore un programme bien documenté de RED, y compris un plan d'évaluation et des cours de formation pour le personnel de l'Office. Un programme de formation de cinq jours a été donné par la suite et 20 employés issus des diverses équipes y ont assisté.

L'Office a ensuite offert des services de médiation à trois propriétaires fonciers qui s'opposaient à des parties du tracé des canalisations latérales Halifax et Saint John de M&NP. Chaque cas présentait des circonstances uniques et les services de médiation de l'Office n'ont finalement pas été utilisés. Bien qu'il ne répondait pas strictement aux modalités du projet pilote, un processus de médiation multipartite a été mené par des membres du personnel de l'Office dans le cadre de l'instance visant le projet de gazoduc Millennium, afin d'amener les parties à convenir d'une date pour l'audience et d'un calendrier d'examen des diverses questions dont l'Office était saisi. L'accès à des services de médiation offre aux propriétaires fonciers un moyen supplémentaire de résoudre des différends qui les opposent à une compagnie pipelinière.

L'essai pilote n'a pas été terminé étant donné que les propriétaires sont parvenus à des ententes avant le début de la médiation. Mais l'Office a tiré de l'exercice plusieurs enseignements utiles. D'abord, le projet a fait la preuve que les propriétaires fonciers, autant que les compagnies, s'intéressent à la formule de la médiation. D'entrée de jeu, tous les propriétaires ou leurs représentants voyaient d'un oeil positif le recours à la médiation. Ensuite, la fixation d'une date pour la médiation crée en soi une incitation à conclure une entente, car les parties se voient donner une échéance pour en arriver à une solution. Même dans le cas où l'opposition avait été résolue avant la date fixée pour la médiation, la présence d'un médiateur de l'Office fournissait une position de repli aux parties dans l'éventualité où elles ne parviendraient pas à s'entendre entre elles.

L'essai pilote a permis de mettre en place des mécanismes et d'acquérir une expérience précieuse, qui servira de fondement à la mise en oeuvre d'un programme de médiation permanent. À la lumière des mécanismes mis en place, de l'expérience acquise et du

succès global de l'essai, l'Office décidera de la suite qu'il convient de donner au projet de RED durant le prochain exercice.

Autres services d'information publique

L'Office a mené un sondage auprès d'auditoires internes et externes au sujet de l'information qu'il diffuse et a évalué les commentaires des répondants. Le sondage a révélé que, dans l'ensemble, les services d'information de l'ONÉ sont appréciés et jugés fort utiles, bien qu'ils pourraient être améliorés à certains égards. Selon l'évaluation, il fallait rehausser l'identité visuelle de certains produits, en particulier les documents imprimés, par l'utilisation du logo de l'Office. De même, il faudrait que l'objet et le but de certains documents soient mieux identifiés.

Suite au sondage, l'Office a entrepris d'actualiser tous ses bulletins d'information pour qu'ils soient à jour et conviviaux.

L'Office a changé son numéro d'appel sans frais et le publie dans les annuaires téléphoniques des grandes localités du pays. Cet aspect est particulièrement important dans le cas des collectivités où des oléoducs et (ou) des gazoducs sont en place.

Les inspecteurs en matière de sécurité et d'environnement de l'Office ont assisté à un grand nombre d'événements communautaires, dont des foires locales, ce qui a amélioré les voies de communication et accru l'accessibilité de l'Office.

En outre, l'Office a parrainé une importante conférence canado-américaine sur la sensibilisation, à Niagara Falls, qui a permis de mettre en commun les pratiques exemplaires dans le domaine de la sensibilisation publique et, par le fait même, d'accroître la sécurité du public, en général.

L'Office ne cesse de favoriser la participation du public en saisissant les occasions qui se présentent. C'est ainsi qu'il a tenu des assemblées publiques dans les régions où des projets de construction de pipelines sont prévus. Ces assemblées visaient à informer le public sur les processus de l'ONÉ et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et, dans certains cas, à obtenir le point de vue des habitants locaux sur les changements qu'ils souhaiteraient voir apporter à la procédure.

Depuis avril 1999, l'Office publie les transcriptions des audiences sur son site Web, d'où le public peut les consulter, les télécharger et les imprimer.

L'Office attache beaucoup d'importance à la qualité des services qu'il offre en français. Un sondage mené au cours de l'exercice a donné des résultats favorables dans l'ensemble et indiquait qu'il y avait eu amélioration par rapport au sondage précédent, réalisé en 1994. L'Office s'efforce d'offrir des services de qualité équivalente dans les deux langues officielles. Il se servira des résultats du sondage pour apporter d'autres améliorations et il continuera de suivre la prestation des services en français.

Partie III : Groupement des rapports

A. Comptes rendus trimestriels des activités de réglementation

Les tableaux 1 à 4 résument pour chaque trimestre les audiences publiques tenues par l'ONÉ.

Tableau 1 : 1er avril au 30 juin 1999

Audiences orales	Résultat	Effet
I. Pétrolière impériale ressources limitée et Boston Gas Company - GH-1-99	Décision rendue le 23 juin 1999. Audience tenue à Halifax, en Nouvelle-Écosse, les 4 et 5 mai (2 jours).	Délivrance d'une licence autorisant l'exportation de 1,2 million de mètres cubes (42,5 millions de pieds cubes) de gaz naturel par jour.
II. Alliance Pipeline Ltd. - Audiences sur le tracé détaillé - MH-1-99 et MH-2-99	Décisions rendues les 5, 18 et 28 mai 1999. Audiences tenues à Regina, en Saskatchewan (12 au 15 avril) et à Edmonton, en Alberta (27 au 30 avril) (8 jours).	Six oppositions déposées à l'égard du tracé détaillé proposé ont été rejetées.
Audience par voie de mémoires	**Résultat**	**Effet**
I. Enron Capital & Trade Resources Corp. - GHW-1-99	Décision rendue le 13 mai 1999.	Délivrance d'une licence autorisant l'exportation de 566 600 mètres cubes (20 millions de pieds cubes) de gaz naturel par jour.

L'Office a réglé les demandes et autres questions suivantes, qui n'exigeaient pas la tenue d'une audience publique.

Demandes réglées sans la tenue d'une audience publique	
Questions relatives aux pipelines	4
Questions relatives aux régions pionnières	7
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	5
Questions relatives au gaz naturel	5
Questions relatives à l'électricité	2
Ordonnances concernant l'exportation de pétrole	3
Ordonnances concernant l'exportation de liquides de gaz naturel (LGN)	0
Ordonnances concernant l'exportation de gaz naturel	30
Autres questions	1

Tableau 2 : 1er juillet au 30 septembre 1999

Audiences orales	Résultat	Effet
I. Alliance Pipeline Ltd. - Audiences sur le tracé détaillé - MH-1-99 et MH-2-99	*Décisions rendues les 20 et 30* juillet 1999. Audience tenue à Grande Prairie, en Alberta, du 31 mai au 2 juin (3 jours).	*Cinq oppositions déposées à* l'égard du tracé détaillé proposé ont été rejetées.
Audience par voie de mémoires	**Résultat**	**Effet**
I. ProGas Limited - GHW-2-99	Décision rendue le 19 août 1999.	Délivrance de deux licences d'exportation de gaz naturel.

L'Office a réglé les demandes et autres questions suivantes, qui n'exigeaient pas la tenue d'une audience publique.

Demandes réglées sans la tenue d'une audience Completed Applications without Public Hearings	
Questions relatives aux pipelines	7
Questions relatives aux régions pionnières	7
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	6
Questions relatives au gaz naturel	3
Questions relatives à l'électricité	2
Ordonnances concernant l'exportation de pétrole	3
Ordonnances concernant l'exportation de liquides de gaz naturel (LGN)	1
Ordonnances concernant l'exportation de gaz naturel	23
Autres questions	1

Tableau 3 : 1er octobre au 31 décembre 1999

Audiences orales	Résultat	Effet
I. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. - Latéral Halifax - GH-2-99	Décision rendue le 7 octobre 1999. Audience tenue à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 10 au 17 mai (6 jours).	Construction d'un pipeline de 124 kilomètres (77 milles) de longueur pour le transport du gaz naturel. Coût estimatif : 77,8 millions $.
II. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. - Latéral Saint John - GH-4-99	Décision rendue le 22 novembre 1999. Audience tenue à St.Andrews, au Nouveau-Brunswick, du 12 au 14 octobre (3 jours).	Construction d'un pipeline de 102 kilomètres (63 milles) de longueur pour le transport du gaz naturel. Coût estimatif : 92,7 millions $.

L'Office a réglé les demandes et autres questions suivantes, qui n'exigeaient pas la tenue d'une audience publique.

Demandes réglées sans la tenue d'une audience	
Questions relatives aux pipelines	10
Questions relatives aux régions pionnières	13
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	11
Questions relatives au gaz naturel	2
Questions relatives à l'électricité	6
Ordonnances concernant l'exportation de pétrole	109
Ordonnances concernant l'exportation de liquides de gaz naturel (LGN)	116
Ordonnances concernant l'exportation de gaz naturel	35
Autres questions	6

Tableau 4 : 1er janvier au 31 mars 2000

Audience par voie de mémoires	Résultat	Effet
I. Western & Pacific Pipelines Inc., au nom de Pipestone Pipelines Ltd. - OHW-1-99	Décision rendue le 10 février 2000.	Exploitation d'un pipeline de 70 kilomètres (43,5 milles) de longueur pour le transport de pétrole brut.

L'Office a réglé les demandes et autres questions suivantes, qui n'exigeaient pas la tenue d'une audience publique.

Demandes réglées sans la tenue d'une audience	
Questions relatives aux pipelines	6
Questions relatives aux régions pionnières	18
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	4
Questions relatives au gaz naturel	4
Questions relatives à l'électricité	4
Ordonnances concernant l'exportation de pétrole	6
Ordonnances concernant l'exportation de liquides de gaz naturel (LGN)	4
Ordonnances concernant l'exportation de gaz naturel	16
Autres questions	7

Partie IV : Rendement financier

A. Aperçu

L'Office s'efforce constamment de rehausser l'efficience et l'efficacité de ses opérations et de rationaliser ses coûts. Le budget de fonctionnement de l'Office dépend directement du niveau d'activité du secteur énergétique canadien, étant donné que les activités reliées aux audiences comptent pour 60 % de ses dépenses de fonctionnement. Outre le financement de ses dépenses prévues de 29,1 millions $, l'Office a reçu 2,8 millions $ en crédits supplémentaires, ce qui porte à 31,9 millions $ les crédits alloués pour la période.

Les fonds supplémentaires de 2,8 millions $ étaient nécessaires pour financer 1,5 million $ en ressources de fonctionnement supplémentaires, 0,7 million $ en fonds salariaux par suite de la renégociation de ses conventions collectives, et 0,6 million $ pour couvrir les rajustements au régime d'avantages sociaux des employés (RASE).

Les tableaux financiers, dont la liste suit, donnent un aperçu du rendement financier de l'ONÉ en 1999-2000.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4 : Recettes non disponibles
Tableau 5 : Passif éventuel

B. Tableaux financiers

Tableau 1: Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		1999-2000		
Crédit	Office national de l'énergie	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
25	Dépenses de fonctionnement	25,1	27,3	26,9
(S)	Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)	4	4,6	4,6
	Total pour l'ONÉ	**29,1**	**31,9**[1]	**31,5**

(1) L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales tient à l'octroi des fonds suivants : 1,5 million $ en ressources de fonctionnement supplémentaires; 0,7 million $ en fonds salariaux par suite de la renégociation des conventions collectives; 0,6 million $ au titre de rajustements au RASE.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)			
	1999-2000		
Office national de l'énergie	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
ÉTP	286,0	286,0	**286,6**
Fonctionnement	29,1	31,9	**31,5**
Immobilisations	-	-	-
Subventions et contributions votées	-	-	-
Total des dépenses brutes	29,1	31,9	**31,5**
Moins :			
Recettes disponibles[1]	-	-	-
Total des dépenses nettes	29,1	31,9	**31,5**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles[2]	(27,2)	(27,2)	**(28,2)**
Coût des services offerts par d'autres ministères	5,2	5,2	**4,7**
Coût net du programme	7,1	9,9	**8,0**

(20) Appelées auparavant «Recettes à valoir sur le crédit».
(21) Appelées auparavant «Recettes à valoir sur les recettes générales du gouvernement (RGG)».

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles totales

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			1999-2000		
	Dépenses réelles 1997-1998	**Dépenses réelles 1998-1999**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Office national de l'énergie	28	53,1[1]	29,1	31,9	31,5
Total	**28**	**53,1**	**29,1**	**31,9**	**31,5**

(1) En 1998, l'ONÉ a effectué des paiements de 22,2 millions $ à la suite du règlement de litiges avec l'industrie de l'énergie concernant le recouvrement des frais de réinstallation liés à son déménagement d'Ottawa à Calgary. De ces paiements, la somme de 21,7 millions $ a été versée sous forme de règlements à l'amiable et un montant de 0,5 million $ a été adjugé par la cour.

Tableau 4 : Recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			1999-2000		
	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Office national de l'énergie	24,8	25,8	27,2	27,2	28,2
Total des recettes non disponibles [1]	**24,8**	**25,8**	**27,2**	**27,2**	**28,2**

(1) Appelées auparavant «Recettes à valoir sur les recettes générales du gouvernement (RGG)».

Tableau 5 : Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)			
Liste des éléments du passif éventuel	**Montant des éléments du passif**		
	le 31 mars 1998	**le 31 mars 1999**	**Courant au 31 mars 2000**
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges	0,1	0,1	-
Affaires non contentieuses[1]	21,7	-	-
Total	**21,8**	**0,1**	-

(1) Suite à la décision de 1997 de la Cour d'appel fédérale, l'Office a remboursé aux compagnies réglementées, en 1998-1999, les coûts qu'il avait antérieurement recouvrés de celles-ci au titre du déménagement d'Ottawa à Calgary en 1991. Le coût total de 21,7 millions $ comprend l'intérêt avant jugement et après jugement.

Partie V : Aperçu de l'organisme

L'Office national de l'énergie a été créé suite à l'adoption de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) le 2 novembre 1959. L'Office est réputé être un ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de Ressources naturelles Canada (RNCan).

A. Mandat et mission

La Loi sur l'ONÉ énonce les principales responsabilités de l'Office. Celui-ci détient tous les pouvoirs d'une cour supérieure d'archives[3] en ce qui concerne la comparution des témoins, la prestation des serments, l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents, ainsi que la mise en application de ses ordonnances. La Loi sur l'ONÉ prévoit la nomination d'un maximum de neuf membres permanents de l'Office. La plupart des audiences orales sont menées par trois membres, ce qui représente un quorum à l'Office, dont un préside l'audience. Les décisions de réglementation de l'Office et les motifs qui les sous-tendent sont diffusés à titre de documents publics.

L'Office exerce des pouvoirs de réglementation en vertu de la Loi sur l'ONÉ, de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH), pour ce qui concerne les activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz menées sur les terres pionnières du Canada qui ne sont pas assujetties à un accord fédéral-provincial. Le mandat de l'Office consiste également à offrir une expertise technique à l'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et à l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, ainsi qu'à RNCan et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La *Loi sur le pipe-line du Nord* (LPN) et la *Loi sur l'administration de l'énergie* (LAÉ) confèrent également à l'Office des responsabilités précises. En outre, le ministre de Développement des ressources humaines Canada nomme des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité aux fins de la mise en oeuvre de la Partie II du *Code canadien du travail* dans le cas des installations qui sont réglementées par l'Office.

L'Office remplit également une importante fonction de conseil et peut, de son propre chef, tenir des enquêtes et mener des études sur des aspects particuliers du secteur énergétique, de même que préparer des rapports à l'intention du Parlement, du gouvernement fédéral et du grand public. Aux termes de la Loi sur l'ONÉ, l'Office doit suivre tous les aspects de l'offre, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques, qui sont du ressort du gouvernement fédéral. De plus, l'Office produit des études et des rapports à la demande du ministre de RNCan.

Pour des raisons essentielles d'intérêt public, l'Office s'occupe depuis longtemps de mener des évaluations environnementales à l'égard des projets énergétiques qui relèvent de sa compétence et, depuis 1995, il détient des responsabilités précises aux termes de la

---

3 Par exemple, la preuve est présentée à l'Office sous serment, l'ONÉ peut citer des témoins à comparaître et ses ordonnances sont exécutoires.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). Suivant la Loi sur l'ONÉ et la LOPC, les attributions de l'Office en matière d'environnement comprennent trois étapes distinctes : évaluer les effets environnementaux éventuels des projets; suivre et faire appliquer les conditions approuvées pendant et après la phase de la construction; et surveiller l'exploitation continue des pipelines.

Raison d'être

L'Office favorise la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique dans l'intérêt public canadien, tout en respectant les droits individuels et en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines et de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques.

Vision

La vision de l'Office consiste à être un chef de file respecté dans la réglementation des questions économiques, environnementales et de sécurité.

Objectifs

1. Réglementer, dans l'intérêt public, les aspects suivants des industries gazière et pétrolière et de l'électricité :

    i) la construction et l'exploitation des oléoducs, gazoducs et productoducs interprovinciaux et internationaux;
    ii) la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées;[4]
    iii) le transport ainsi que les droits et les tarifs des pipelines;
    iv) les exportations de pétrole, de gaz et d'électricité, et les importations de gaz et de pétrole;
    v) les activités de mise en valeur du pétrole et du gaz sur les terres pionnières qui ne sont assujetties à aucun accord fédéral-provincial.

2. Offrir des conseils au ministre de Ressources naturelles Canada concernant la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

Secteur d'activité

Le secteur d'activité de l'Office national de l'énergie consiste à fournir des conseils et des décisions de réglementation dans le domaine de l'énergie. En raison de sa faible taille, l'Office fait rapport au Parlement et aux organismes centraux sous un seul secteur d'activité comportant des produits et des services que ses clients peuvent facilement définir et comprendre.

---

4 *(Loi sur l'Office national de l'énergie. S.R., ch. N-6, art. 1, articles 58.4 et 58.16.)*

B. Structure de l'organisme

Description du secteur d'activité

Conseil et réglementation en matière d'énergie

Les compagnies réglementées par l'Office accroissent la richesse des Canadiens grâce au transport du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, ainsi qu'à l'exportation d'hydrocarbures et d'électricité. En sa qualité d'organisme de réglementation, l'Office a pour rôle d'aider à créer un cadre qui favorise ces activités économiques, dans la mesure où elles sont conformes à l'intérêt public.

Secteur d'activité et responsabilité de chaque secteur

L'Office est structuré en cinq secteurs qui représentent ses principaux domaines d'activité, à savoir : Demandes, Produits, Opérations, Services généraux et Gestion de l'information. Ces secteurs correspondent à la notion de gamme de services dans la nomenclature du Conseil du Trésor. Pour expliquer les services offerts par l'Office et ses responsabilités dans la poursuite des objectifs mentionnés précédemment, nous décrivons ci-après les rôles et les responsabilités de chaque composante. Les chefs des cinq secteurs de l'Office doivent répondre de la mise en oeuvre du secteur d'activité. Trois autres composantes, soit les Services juridiques, l'Équipe de leadership professionnel et l'Équipe des activités de réglementation, fournissent des services spécialisés aux cinq secteurs susmentionnés.

Description des secteurs

Demandes

Le Secteur des demandes a pour tâche de traiter et d'évaluer toutes les demandes présentées aux termes de la Loi sur l'ONÉ. La plupart de celles-ci tombent sous le coup des parties III et IV de la Loi, lesquelles visent les installations, les droits et tarifs. Le personnel du Secteur des demandes est aussi chargé de la surveillance et de la vérification financières des pipelines réglementés par l'Office. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Produits

Le Secteur des produits est chargé d'appuyer l'Office dans l'accomplissement de son mandat en assurant la surveillance de l'industrie et des marchés de l'énergie ainsi que la mise à jour des lignes directrices et des règlements régissant les exportations d'énergie, comme l'exige la partie VI de la Loi sur l'ONÉ. Dans une conjoncture en évolution constante, le Secteur se charge également de traiter les demandes relatives aux exportations de gaz, de pétrole et de liquides de gaz naturel et les demandes d'importation de gaz naturel, de même que les demandes concernant les exportations d'électricité et les lignes internationales de transport d'électricité. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Opérations

Le Secteur des opérations s'occupe de toutes les questions relatives à la sécurité et à l'environnement pour ce qui est des installations visées par la Loi sur l'ONÉ, la LOPC et la LFH. À ce titre, il est chargé de mener des inspections et des vérifications en matière de sécurité et de protection de l'environnement, de faire enquête sur les accidents et de surveiller les méthodes d'intervention en cas d'urgence. Le Secteur est aussi chargé de réglementer la mise en valeur des hydrocarbures dans les régions pionnières non visées par des accords. Il lui incombe, enfin, d'élaborer des règlements et des lignes directrices dans tous les domaines susmentionnés. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Services généraux

Le Secteur des services généraux est chargé de fournir les services nécessaires pour appuyer l'Office dans la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Gestion de l'information

Le Secteur de la gestion de l'information est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de gestion de l'information pour l'Office et de diffuser l'information dont ont besoin les intervenants externes. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Service juridiques

L'Équipe des services juridiques fournit des avis juridiques en matière de gestion et de réglementation. L'avocate générale est responsable de cette équipe.

Leadership professionnel

L'Équipe de leadership professionnel a pour rôle de maintenir et d'accroître le savoir-faire technique de l'ONÉ dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du génie. Chaque spécialiste en chef est responsable de son champ d'activité particulier.

Activités de réglementation

L'Équipe des activités de réglementation fournit un soutien de haut niveau en matière d'administration et de réglementation. Le secrétaire de l'Office est responsable de cette équipe.

Organigramme

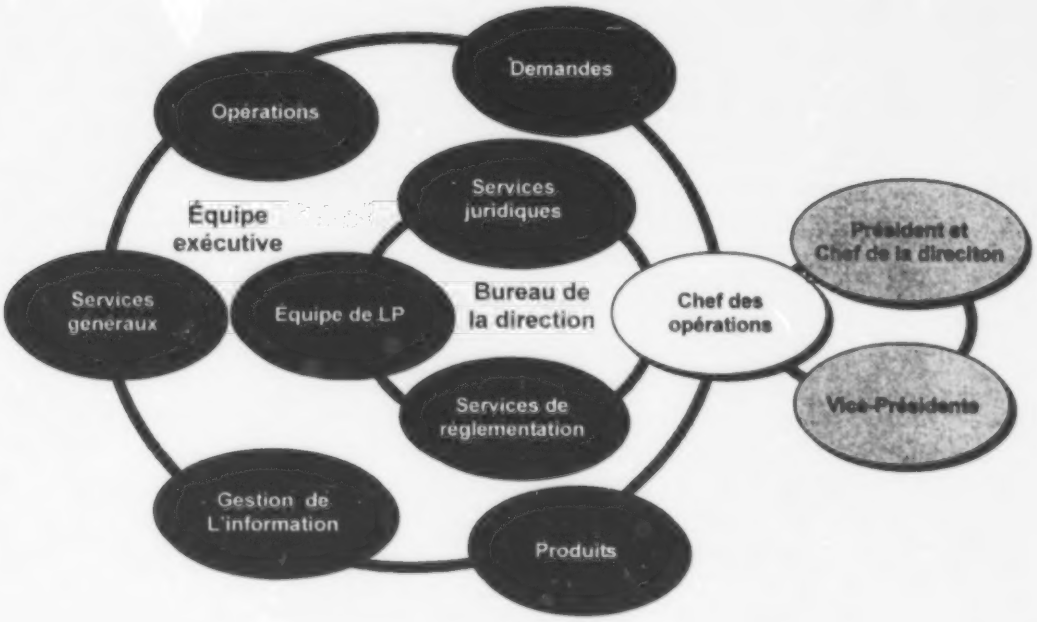

Partie VI : Autres renseignements

A. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2P 0X8

Téléphone : (403) 292-4800
Télécopieur : (403) 292-5503
Internet : www.neb.gc.ca

Kenneth W. Vollman	président
Judith Snider	vice-présidente
Gaétan Caron	chef des opérations
Brenda Kenny	chef de secteur, Demandes
Terrance Rochefort	chef de secteur, Produits
John McCarthy	chef de secteur, Opérations
Valerie Katarey	chef de secteur, Services généraux
Byron Goodall	chef de secteur, Gestion de l'information
Judith Hanebury	avocate générale
Michel Mantha	secrétaire de l'Office
Peter Schnell	chef d'équipe, Planification et rapports

B. Lois appliqués et règlements connexes

Le lecteur trouvera ci-dessous une liste des lois, règlements, règles et lignes directrices en vertu desquels l'Office mène des activités ou assume des responsabilités.

Lois

Loi sur l'Office national de l'énergie	S.R. 1985, ch. N-7
Loi sur les opérations pétrolières au Canada	S.C. 1992, ch. 35
Loi fédérale sur les hydrocarbures	S.R.C. 1985, ch. 36 (2e Supp.)
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	S.C. 1992, ch. 37
Code canadien du travail	S.R. 1985, ch. L-2
Loi sur l'administration de l'énergie	S.R. 1985, ch. E-6
Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	S.C. 1998, ch. 25
Loi sur le pipe-line du Nord	S.R. 1985, ch. N-26

Règlements pris aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*

Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie	DORS/91-7
Règlement de l'Office national de l'énergie sur les rapports relatifs aux exportations et aux importations	DORS/95-563
Règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs	DORS/83-190
Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs	C.R.C. Vol. X1, ch. 1058
Règlement concernant la qualification des produits pétroliers	DORS/88-216
Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres	DORS/99-294
Règlement de l'Office national de l'énergie concernant le pétrole et le gaz (partie VI de la Loi)	DORS/96-244
Règlement de l'Office national de l'énergie concernant l'électricité	DORS/97-130
Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines, partie I	DORS/88-528
Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines, partie II	DORS/88-529
Règlement sur les croisements de lignes de transport d'électricité	DORS/95-500
Règlement de l'Office national de l'énergie sur la signification	DORS/83-191
Règlement sur les renseignements relatifs aux droits	DORS/79-319
Ordonnance n° MO-62-69 de l'Office national de l'énergie	C.R.C. Vol. X1, ch. 1055
Règles de pratique et de procédure de l'Office national de l'énergie, 1995	DORS/95-208
Règles de 1986 sur la procédure des comités d'arbitrage sur les pipe-lines	DORS/86-787

Règlements pris aux termes de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*

Règlement sur les certificats de conformité liés à l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada	DORS/96-114
Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada	DORS/88-600
Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz naturel au Canada	DORS/79-82
Règlement sur les installations pétrolières et gazières au Canada	DORS/96-118
Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada	DORS/96-117
Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada	DORS/90-791
Règlement sur les opérations pétrolières au Canada	DORS/83-149
Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz	DORS/87-331

Règlements pris aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-638
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639
Règlement déterminant les autorités fédérales	DORS/96-280
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS/96-491

Règlements pris en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*

Règlement sur l'exigence d'un examen préalable	DORS/99-12
Règlement sur la liste d'exemption	DORS/99-13
Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie	DORS/98-429

Règlements pris en vertu du *Code canadien du travail, Partie II*

Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail	DORS/86-304
Règlement sur l'hygiène et la sécurité professionnelle (pétrole et gaz)	DORS/87-612
Règlement sur les comités de sécurité et de santé et les représentants	DORS/86-305

C. Coopération avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux ou organismes de réglementation

Lorsque c'est possible, l'Office coopère avec d'autres organismes afin de réduire les chevauchements en matière de réglementation et de fournir des services plus efficaces. De plus, l'Office aide d'autres pays qui veulent profiter de sa longue expérience et de ses réussites comme organisme de réglementation de premier plan.

Ressources naturelles Canada (RNCan)

En 1996, l'Office a signé un protocole d'entente avec RNCan afin de réduire les chevauchements et de renforcer la coopération. Ce protocole d'entente porte sur des points comme la collecte des données, l'amélioration des modèles énergétiques et les études spéciales. Le protocole a été reconduit en janvier 2000.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)

Au cours de l'année, l'Office a collaboré avec l'ACÉE à l'élaboration d'une nouvelle démarche qui réduira l'incertitude entourant le processus de réglementation dans le cas des projets qui doivent faire l'objet d'un rapport d'étude approfondie. Deux essais pilotes ont été lancés pour éprouver la nouvelle démarche et d'autres consultations publiques auront lieu durant l'année à venir.

Administration du pipe-line du Nord (APN)

L'Office assure une aide technique et administrative à l'APN, qui assume la responsabilité première, en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord*, de surveiller la planification et la construction du tronçon canadien du réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska, projet réalisé par Foothills Pipe Lines Ltd. Le président de l'Office, M. Kenneth Vollman, agit en qualité de directeur et de fonctionnaire désigné de cet organisme.

Bureau de la sécurité des transports du Canada (BSTC)

L'Office national de l'énergie assume la responsabilité exclusive de la réglementation de la sécurité des oléoducs et des gazoducs de ressort fédéral, mais pour les enquêtes sur les accidents liés aux pipelines, il oeuvre de concert avec le BSTC. Les rôles et attributions de chaque organisme sont décrits dans un protocole d'entente.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN)

L'ONÉ participe à un groupe de travail, coordonné par le MAIN, dont l'objectif est d'assurer que tous les ministères et organismes responsables soient prêts à faire face à une recrudescence des activités de mise en valeur des ressources énergétiques dans les régions du Nord.

Ministère du Développement économique (MDÉ) du Territoire du Yukon

À l'automne 1998, le Territoire du Yukon a assumé la responsabilité de la mise en valeur de ses ressources en pétrole et en gaz naturel. L'ONÉ lui offre une expertise concernant les questions techniques et environnementales dans le cadre de l'évaluation des demandes et des services d'inspection.

Alberta Energy and Utilities Board (AEUB)

L'Office a signé un protocole d'entente avec l'AEUB sur l'intervention d'urgence en cas d'incident pipelinier. Le protocole décrit l'aide mutuelle qui peut être offerte en cas d'accident pipelinier en Alberta et prévoit l'intervention plus rapide et plus efficace des deux organismes.

L'Office et l'AEUB ont tenu leur engagement d'exploiter une base de données commune sur les réserves de pétrole et de gaz qui se trouvent en Alberta. Les deux organismes cherchent de meilleurs moyens de tenir à jour les estimations des réserves et explorent d'autres possibilités de coopération.

Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de l'Alberta (CHFFA)

L'Office continue d'apporter une importante contribution aux travaux du CHFFA. La perspective nationale que l'Office possède lui permet de participer utilement à l'échange d'information sur des dossiers horizontaux entre les hauts fonctionnaires fédéraux de l'Alberta.

Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTHE) et Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNHE)

Les présidents respectifs de l'ONÉ, de l'OCTHE et de l'OCNHE, ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères de l'Énergie de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse et de RNCan, forment le Conseil d'harmonisation. Les membres du Conseil débattent et tranchent les questions horizontales qui intéressent leurs organisations respectives afin d'assurer l'adoption à l'échelle du Canada d'une approche concertée et uniforme dans le domaine de l'exploration et de la production de gaz et de pétrole. Le personnel de l'ONÉ, de l'OCTHE et de l'OCNHE collabore également à l'examen, la mise à jour et la modification des règlements et lignes directrices régissant les activités gazières et pétrolières menées sur les terres visées par les Accords.

En outre, le personnel de l'ONÉ fournit une expertise technique à RNCan, à l'OCTHE et à l'OCNHE à l'égard de questions techniques d'intérêt mutuel, comme l'évaluation des réservoirs, l'hygiène et la sécurité professionnelles, les opérations de plongée et les travaux de forage et de production. Deux membres du personnel de l'OCTHE ont agi à titre d'inspecteurs de l'ONÉ durant la construction du gazoduc marin du projet énergétique extracôtier de l'île de Sable, qui relie la plate-forme Thebaud à l'usine à gaz de Goldboro.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

L'Office a signé un protocole d'entente avec DRHC aux fins de l'application du *Code canadien du travail* (CCT) dans le cas des activités et des installations qui sont du ressort de l'ONÉ et de la coordination des responsabilités en matière de sécurité aux termes de la LOPC et de la Loi sur l'ONÉ. Plusieurs membres du personnel de l'ONÉ sont également des agents chargés de la sécurité en vertu du CCT.

Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO)

L'Office poursuit l'élaboration du Système de dépôt électronique (SDÉ) de concert avec la CÉO et des participants importants parmi les entreprises réglementées. Ce projet conjoint garantira que tous les participants aux processus de réglementation des deux organismes suivront une démarche uniforme pour ce qui concerne le dépôt électronique et la récupération des documents ayant trait à la réglementation.

Ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan (MÉM)

L'Office et le MÉM ont travaillé de concert sur des questions liées à l'évaluation des ressources.

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

L'Office a signé un protocole d'entente avec RNCan dans lequel il s'engage à fournir des conseils et de l'aide à RNCan ainsi qu'aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse dans la rédaction des versions fédérale et provinciales de règlements qui portent sur les zones extracôtières assujetties à des accords de cogestion des ressources.

Ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique (MÉM)

L'Office et le MÉM ont tenu leur engagement d'exploiter une base de données commune sur les réserves de pétrole et de gaz qui se trouvent en Colombie-Britannique. Les deux organismes cherchent de meilleurs moyens de tenir à jour les estimations des réserves et explorent d'autres possibilités de coopération.

Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT)

En 1999, les membres et le personnel de l'Office ont joué un rôle de premier plan dans le cadre des conférences organisées par CAMPUT, y compris le Forum mondial 2000 sur la réglementation de l'énergie, tant à titre d'organisateurs que de conférenciers. Ils ont aussi siégé au comité exécutif de l'Association, pour promouvoir la sensibilisation et la formation des membres et du personnel des tribunaux d'utilité publique.

National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)

Les membres de l'Office participent régulièrement aux réunions de la National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC) aux États-Unis, notamment pour examiner les faits nouveaux sur le marché du gaz américain qui pourraient influer sur le commerce transfrontière du gaz naturel.

Collaboration avec d'autres pays

Au cours de 1999, l'Office a collaboré avec plusieurs pays étrangers en leur fournissant des renseignements sur son rôle d'organisme de réglementation et sur d'autres questions relatives à l'énergie. Des consultations ont eu lieu avec des représentants de la U.S. Federal Energy Regulatory Commission et de la Comisión Reguladora de Energía du Mexique, ainsi qu'avec des dignitaires en visite des pays suivants : Australie, Chine, Colombie, Angleterre, Japon, Pérou et Russie.

L'Office a également participé à un séminaire de la Banque mondiale portant sur la réglementation ainsi qu'au Forum des organismes de réglementation en matière d'énergie tenu dans le cadre du Programme de coopération économique Asie-Pacifique, qui regroupe 18 pays de la région du Pacifique désireux de resserrer leurs liens économiques.

L'Office a aussi participé à un projet de l'Institut canadien du droit des ressources qui a oeuvré à la révision des définitions des réserves de pétrole et de gaz naturel dans la Fédération de Russie. La Russie souhaite aligner plus étroitement les définitions et les méthodes russes sur les pratiques courantes de l'Ouest, et notamment celles du Canada et des États-Unis. Ce travail se poursuit.

D. Autres rapports de l'organisme

Rapport annuel 1999 de l'ONÉ et ses annexes (site Web : http://www.neb.gc.ca)

Index des sujets

Activités de réglementation
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Alberta Natural Gas Pipeline (ANG)
Association canadienne des pipelines de ressources énergétiques
Assurance de conformité volontaire (ACV)
Audiences sur le tracé détaillé
Audiences publiques
Audiences
BC Gas
Blessures
Commission de l'énergie de l'Ontario
Construction
Demandes sans audience
Écoute par liaison téléphonique
Enquêtes
Environnement
Environnement Canada
Évaluation environnementale
Foothills Pipe Lines Ltd.
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.
Hygiène et sécurité professionnelles
Incidents pipeliniers
Industrie de l'électricité
Information publique
Inspections en matière d'environnement
Internet
Mandat d'organisme de réglementation 4
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.
Nova Gas Transmission Ltd.
Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
Pêches et Océans Canada
Pipeline d'Alliance
Pipeline de Vector
Premières nations
Projets pipeliniers
Propriétaires fonciers
Protection
Protocole d'entente
Rapport d'étude approfondie
Rapport sur l'offre et la demande
Rapport annuel
Règlement sur les pipelines terrestres
Règlements
Ruptures de pipelines
Sable Offshore Energy Inc.
Sécurité
Site Web
Système de dépôt électronique
TransCanada PipeLines Limited
Transport
Westcoast Energy Inc.